



Bulletin Officiel

N° 3600

Lundi 17 Mai 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF, DES CONVENTIONS ETABLIES AVEC DES SOCIETES FAISANT APE, PORTANT SUR LA TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES. 2-3

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D' ANNUITES DES FCC

FCC BIAT-CREDIMMO 1 4

FCC BIAT-CREDIMMO 2 4

OFFRE A PRIX FERME -OPF-

OFFRE A PRIX FERME -OPF- PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» 5-12

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'AGO

ASSURANCES SALIM 13-16

PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE MAGASIN GENERAL: AGE 17-19

COURBE DES TAUX 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 21-22

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009
GROUPE EL WIFACK LEASING

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du lac Neuchatel. Les Berges du LAC -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du LAC – 1053 Tunis
4	BNA Capitaux 27 bis, rue de Liban-Lafayette -1002 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
5	Compagnie Gestion et Finance Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS-SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis

COMMUNIQUÉ DU CMF (suite)

(Mise à jour le 12 mai 2010)

	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
3	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne -CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweïtienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, Rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
3	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH 1, rue 8000 angle 11 Kheireddine Pacha 1002 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID -1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du LAC -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
11	Attijari Intermédiation Résidence Omar 1073 Montplaisir Ennasim-Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du lac d'Annecy -1053 les berges du lac Tunis
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES DES FCC

FCC BIAT-CREDIMMO 1

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires P1 et P2 et les parts subordonnées S du « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », que le remboursement des dites parts en Capital pour P1 et le règlement des Intérêts pour P1, P2 et S, aux taux respectifs de TMM*+0.50%, TMM*+1.20% et TMM*+2.20%, relatif à l'échéance du 15 Mai 2010, seront effectués comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire :	44,317 DT	par part P1
Intérêt Unitaire brut :	2,951 DT	par part P1

Total brut : 47,268 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut :	13,202 DT	par part P2

Total brut : 13,202 DT par part P2

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	15,674 DT	par part S

Total brut : 15,674 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4.14%.

— *** —

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires P1, P2 et P3 et les parts subordonnées S du « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », que le remboursement des dites parts en Capital pour P1 et le règlement des Intérêts pour P1, P2, P3 et S, aux taux respectifs de TMM*+0.50%, TMM*+1.00%, TMM*+1.70% et TMM*+2.00%, relatif à l'échéance du 15 Mai 2010, seront comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire :	50,717 DT	par part P1
Intérêt Unitaire brut :	5,087 DT	par part P1

Total brut : 55,804 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut :	12,707 DT	par part P2

Total brut : 12,707 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	14,438 DT	par part P3

Total brut : 14,438 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	15,179 DT	par part S

Total brut : 15,179 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4.14%.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du
CMF n°3595 du 10 Mai 2010
suite à la publication de l'erratum par
MAC SA intermédiaire en bourse introducteur**

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «Carthage Cement»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF–, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «Carthage Cement».

Dans le cadre du prospectus, la société «Carthage Cement» a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.
- Créer un comité exécutif.
- Mettre en place un comité de rémunération.
- Nommer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire un deuxième commissaire aux comptes et ce, conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales.
- Mettre en place un manuel des procédures.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, la société BINA Corporation, actionnaire de référence détenant actuellement 99,99% du capital de « Carthage Cement » s'est engagée :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;

à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «Carthage Cement» AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a accordé, en date du 22 Avril 2010 son accord de principe quant à l'admission des actions de « Carthage Cement » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La Bourse a indiqué que l'admission définitive reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital après augmentation, au plus tard, le jour d'introduction ;
- Justification d'existence de 100 actionnaires ou cinq institutionnels au moins, au plus tard, le jour d'introduction.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a pris acte :

- De l'engagement de la société sur l'achèvement des travaux de mise à jour du manuel des procédures ;
- De l'existence d'un contrat de liquidité portant sur un montant de 5,0 Millions de dinars et un nombre équivalent de titres.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Carthage Cement » se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 1,900 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

Dénomination sociale : Société « Carthage Cement » SA

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème Etage Montplaisir – 1073 Tunis

Téléphone : 71 964 593

Fax : 71 963 716

E-mail : hatem.garbouj@carthagecement.com.tn

Objet social :

La société « Carthage Cement » a pour objet :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.
- et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

2- Caractéristiques et modalités de l'opération

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Les dirigeants de la société Carthage Cement ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché alternatif de la cote de la Bourse pour répondre à certains besoins et exigences, à savoir :

- Accéder à une source de financement importante permettant à la société d'entamer la construction de la cimenterie ;
- Accroître la notoriété de la société en la faisant connaître au large public ce qui augmentera sa crédibilité auprès des salariés, clients, fournisseurs, concurrents ainsi qu'auprès des bailleurs de fonds ;
- Accroître l'attrait aux compétences de l'entreprise, stabiliser le management et favoriser une gestion plus performante ;
- Contribuer à la dynamisation du marché financier en général et du marché alternatif en particulier

2-2 Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du conseil d'administration du 10 Mars 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « Carthage Cement », tenue le 14 Avril 2010, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Avril 2010 a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société « Carthage Cement » de 71 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 71 680 060 dinars à 142 680 060 dinars par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 dinar l'action, soit 1 dinar de nominal et 0,900 dinar de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Carthage Cement » réunie le 14 Avril 2010, les actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Actions offertes au public :

L'introduction de la société Carthage Cement au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par l'émission de 71 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar dont 67 706 267 actions par voie de souscription publique. L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 20 337 846 actions représentant 28,64% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) essentiellement auprès d'institutionnels autres que les OPCVM de 47 368 421 actions représentant 66,72% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

A cet effet, les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs ont conclu un contrat de garantie de bonne fin portant sur la totalité des actions offertes dans le cadre de ce placement.

- Au cours de la période de l'offre, le reste des actions nouvelles, soit 3 293 733 actions représentant 4,64% du total des actions à émettre, feront l'objet d'un placement privé auprès de la société BINA Holding et du personnel des sociétés Carthage Cement et Karthago Group, par MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix de l'Offre à Prix Ferme et le Placement Garanti.

2-4 Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **24 Mai 2010** au **02 Juin 2010** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **24 Mai 2010**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **02 Juin 2010** inclus.

2-5 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2010**.

2-6 Prix de l'offre :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «Carthage Cement» a été fixé à **1,900 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-7 Établissements domiciliaires :**

L'ensemble des intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Carthage Cement » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Carthage Cement » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

La somme relative à l'augmentation de capital sera versée au compte indisponible n°05 903 000050087161093 ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Le placement des actions nouvelles dans le cadre du placement privé sera réalisé exclusivement par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.

2-8 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :**2-8-1 Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 20 337 846 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en Cinq catégories :

Catégorie A	2 443 109 actions, soit 12,01 % de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 actions et au maximum 10 000 actions
--------------------	---	---

Catégorie B	4 210 526 actions, soit 20,70% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 10 001 actions et au maximum 100 000 actions
--------------------	--	---

Catégorie C	3 684 211 actions, soit 18,12% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes autres que les OPCVM désirant acquérir au minimum 100 001 actions
--------------------	--	--

Catégorie D*	7 368 421 actions, soit 36,23% de l'Offre à prix Ferme	Demandes réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 100 actions
---------------------	--	---

Catégorie E	2 631 579 actions, soit 12,94% de l'Offre à Prix Ferme	Demandes réservées aux étrangers: institutionnels et/ ou personnes physiques et/ou morales désirant acquérir au minimum 100 actions
--------------------	--	---

*Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les institutionnels : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP), il y a lieu d'indiquer l'identification des gestionnaires suivie de la dénomination du FCP. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom, ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social pour les institutionnels, soit 7 134 003 actions. En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie. En outre, les demandes de souscription de la catégorie D ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de souscription. Toute violation à cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscriptions à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seul la première, par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seul la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-1-1 Mode de répartition des titres :**

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation	Répartition en % de l'OPF
Catégorie A	2 443 109	4 641 907	1,71%	12,01%
Catégorie B	4 210 526	7 999 999	2,95%	20,70%
Catégorie C	3 684 211	7 000 001	2,58%	18,12%
Catégorie D	7 368 421	14 000 000	5,16%	36,23%
Catégorie E	2 631 579	5 000 000	1,84%	12,94%
Total	20 337 846	38 641 907	14,25%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

- **Pour les catégories B, C, D et E:** Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.
- **Pour la catégorie A :** Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B puis C puis D et puis E.

2-8-1-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action Carthage Cement , tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 1,900 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Carthage Cement » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

2-8-1-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-8-1-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)**2-8-2 Placement Garanti :**

Dans le cadre du placement garanti, 47 368 421 actions « Carthage Cement » à émettre en numéraire, représentant 33,20% du capital de la société après augmentation, seront offertes essentiellement à des institutionnels¹ autres que les OPCVM.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et Tunisie Valeurs et dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA désigné comme établissement chef de file. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 0,5% du capital social après augmentation de capital pour les non institutionnels, soit 713 400 actions et 5% du capital social, soit 7 134 003 actions pour les institutionnels.

2-8-2-1 Transmission des demandes :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA établissement chef de file et comporter son cachet.

2-8-2-2 Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état et établira un procès verbal à cet effet.

2-8-3 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

OFFRE A PRIX FERME - OPF - (SUITE)

2-8-4 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société « Carthage Cement » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 03 Mai 2010 sous le code ISIN TN0007400013.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

2-9 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

2-10 Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, sera établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et la société BINA Holding portant sur 25,81% du produit de l'Offre à Prix Ferme réparti en un montant de 5 000 000 dinars et en 2 631 579 actions.

2-11 Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par « Carthage Cement » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de « Carthage Cement » sur le marché principal de la cote de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « Carthage Cement » doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

2-12 Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « Carthage Cement » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

2-13 Avantage fiscal :

« Carthage Cement » a établi ses prévisions sur la base d'un taux d'imposition de 30%. Il est à signaler qu'un projet de loi sur la réduction de ce taux de 30 à 20% a été soumis au pouvoir législatif.

Une fois cette loi adoptée, la société « Carthage Cement » pourrait en bénéficier et l'impôt sur les bénéfices calculé serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

Tel que défini par l'article 7 de la loi n° 93-120 du 27 Décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés sous réserves des dispositions des articles 12 et 12 bis de la loi n°89-114 du 30 Décembre 1989 portant promulgation du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de cet avantage est subordonné aux conditions prévues par l'article 7 alinéa 1 du Code d'Incitation aux Investissements.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme -OPF-, de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 10-697 du 07 Mai 2010, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «Carthage Cement», de MAC SA intermédiaire en Bourse introducteur, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES (suite)

RESOLUTIONS ADOPTEES

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mai 2010, la Société Assurances Salim publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2009, approuve le rapport du Conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2009 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2009 fait ressortir un bénéfice net après impôts de 3 368 634,732 D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

Bénéfice Net	3 368 634,732
Report exercice 2008	2 705,465
Total	3 371 340,197
Réserves légales (5%)	168 567,060
1er reliquat	3 202 773,137
Dividendes	1 862 000,000
2eme reliquat	1 340 773,137
Réserves Extraordinaires	1 190 000,000
3eme reliquat	150 773,137
Fonds social	150 000,000
Report à nouveau	773,137

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant net des dividendes à distribuer aux actionnaires à 14% du nominal soit 0,700 D par action.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 28/05/2010 auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2009, le montant net des jetons de présence à 5 000 D par administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2009 au montant net de 5 000 D par membre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'engagement de la société envers les autorités financières à l'occasion de l'offre publique de souscription pour obtenir de l'assemblée générale les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier de la valeur ASSURANCES SALIM, autorise le conseil d'administration à acheter et à revendre ses propres actions en bourse dans la limite de 5% et lui délègue tous pouvoirs pour fixer les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation est accordée pour une durée de trois années qui expire à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du co commissaire aux comptes GS Audit § Advisory arrive à expiration et après avoir pris connaissance de la proposition du comité permanent d'audit approuvée par le Conseil d'administration, décide de renouveler le dit mandat pour les exercices 2010-2011 et 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION:

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, l'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société muni d'un extrait ou d'une copie du Procès verbal de la présente assemblée générale ordinaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

II- LE BILAN APRES_AFFECTATION

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2009
(Unité: en Dinars)

bilan	31-déc.-09		31-déc.-08	
	brut	amortissement provisions	net	net
immatériels				
investissements de recherche et développement				
concessions, brevets, licences, marques	200 409,461	176 301,223	24 108,238	66 549,247
fonds commercial				
comptes versés				
	200 409,461	176 301,223	24 108,238	66 549,247
matériels d'exploitation				
installations techniques et machines	884 165,998	659 829,477	224 336,521	218 505,325
autres installations, outillage et mobilier	224 785,125	199 404,726	25 380,399	11 802,208
comptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	1 108 951,123	859 234,203	249 716,920	230 307,533
placements				
terrains et constructions				
terrains et constructions d'exploitation	12 174 386,886	606 031,890	11 568 354,996	7 684 463,370
terrains et constructions hors exploitation				
placements dans les entreprises liées et participations				
part dans des entreprises liées	5 455 985,552	692 573,293	4 763 412,259	4 649 226,556
prêts obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	7 500 000,000		7 500 000,000	2 000 000,000
parts dans des entreprises avec un lien de participation				
prêts et obligations émis par les entreprises avec lesquelles				
l'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
Autres placements financiers	4 250 000,000	220 748,194	4 029 251,806	4 150 000,000
Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	11 010 258,348	36 735,460	10 973 522,888	9 477 670,207
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 497 593,057	-	17 497 593,057	23 970 412,868
prêts hypothécaires				
autres prêts	238 180,174		238 180,174	270 457,319
dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	5 000 000,000		5 000 000,000	1 000 000,000
autres				
créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	14 598,352		14 598,352	9 191,560
	63 141 002,369	1 556 088,837	61 584 913,532	53 211 421,880
placements représentant les provisions techniques aux contrats en unité de compte				
	-	-	-	-
des réassureurs dans les provisions techniques				
provisions pour primes non acquises	3 649 205,401		3 649 205,401	2 518 181,881
Provision d'assurance vie	500 547,000		500 547,000	-
Provision pour sinistres (vie)	1 468 032,614		1 468 032,614	1 123 276,000
Provision pour sinistres (non vie)	2 484 600,512		2 484 600,512	1 363 378,843
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)				
Provisions d'égalisation et d'équilibrage				
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non vie)			-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	8 102 385,527	-	8 102 385,527	5 004 836,724
ANCES				
créances nées d'opérations d'assurance directe				
primes acquises et non émises				
autres créances nées d'opération d'assurance directe	10 827 579,738	1 876 826,768	8 950 752,970	10 274 554,064
créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
créances nées d'opération de réassurance	1 007 910,949		1 007 910,949	583 874,106
autres créances				
personnel	25 979,759		25 979,759	25 756,230
stat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	719 676,523		719 676,523	918 511,330
cédants divers				
créances sur ressources spéciales				
	12 581 146,969	1 876 826,768	10 704 320,201	11 802 695,730
autres éléments d'actif				
avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	826 919,085		826 919,085	394 593,740
charges reportées				
charges d'acquisition reportées	448 831,640		448 831,640	-
autres charges à répartir				
comptes de régularisation Actif				
intérêts et loyers acquis non échus				
estimations de réassurances - acceptation				
autres comptes de régularisation	920 646,207		920 646,207	1 279 885,231
cart de conversion				
autres	175 074,908		175 074,908	266 807,849
	2 371 471,840	-	2 371 471,840	1 941 286,820
	87 505 367,289	4 468 451,031	83 036 916,258	72 257 097,934

RESOLUTIONS ADOPTEES - Suite -

Capitaux propres et passif du bilan	31-déc.-09	31-déc.-08
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	10 000 000,000	10 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	6 764 068,389	5 256 148,463
CP3 Rachat d'actions propres		
CP4 Autres capitaux propres		
CP5 Résultat reportés	773,137	2 705,465
Total capitaux propres après affectation	16 764 841,526	15 258 853,928
Passif		
PA1 Atres passifs financiers		
PA11 Emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 Autres emprunts		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		
	-	-
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 Provisions pour impôts		
PA23 Autres provisions	653 329,312	185 719,923
	653 329,312	185 719,923
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	11 547 814,668	10 171 283,266
PA320 Provision pour assurance vie	15 815 756,000	11 653 828,103
PA330 Provision pour sinistres (vie)	6 682 589,298	5 699 108,100
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	20 246 714,089	17 276 752,828
PA340 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)		
PA341 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)		
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)	694 067,200	90 000,000
PA361 Autres provisions technique (non vie)	54 986 941,255	45 894 158,528
	54 986 941,255	45 894 158,528
PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte		
	-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	4 782 697,684	2 774 402,390
	4 782 697,684	2 774 402,390
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances		
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	814 344,715	391 170,302
PA632 Personnel	4 815,569	7 788,078
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	649 168,747	157 053,906
PA634 Crédeurs divers	2 965 503,352	7 328 273,976
PA64 Ressources spéciales		
	4 433 832,383	7 884 286,262
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report DE commissions reçues des réassureurs		
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	1 415 274,098	259 676,903
PA72 Ecart de conversion		
	1 415 274,098	259 676,903
	83 036 916,258	72 257 097,934

III - L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION

En Dinars

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaires	Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
12/2009 (avant affectation)	10 000 000	970 263	3 529 500	755 739	2 705	3 368 635	18 626 842
30 du 12/05/2010							
report à nouveau					-2 705	2 705	-
s A PAYER						-1 862 000	-1 862 000
		168 567	1 190 000			-1 358 567	-
nouveau					773	-773	-
cial				150 000		-150 000	-
12/2009 (après affectation)	10 000 000	1 138 830	4 719 500	905 739	773	-	16 764 842

PROJET DES RESOLUTIONS**AVIS DES SOCIETES (suite)****SOCIETE MAGASIN GENERAL**

Siège Social : 24, avenue de France 1000 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 20 mai 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le **Judi 20 Mai 2010 à 11 Heures** à la maison de l'entreprise, Avenue principale les Berges du lac - Tunis sur convocation du Conseil d'Administration et ce conformément à l'Article 276 du Code des Sociétés Commerciales et aux statuts de la société.

Mise au vote, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification des statuts conformément au code des sociétés commerciales et passé en revue les articles à modifier, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le dit rapport et décide de modifier les statuts de la société conformément au Code des Sociétés Commerciales comme suit :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé à Tunis, 24, Avenue de France. Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le conseil d'administration a la faculté de créer partout où il le juge utile des succursales, agences et bureaux. »

ARTICLE 12: TRANSMISSION DES ACTIONS

«La société doit ouvrir en son siège social ou auprès d'un intermédiaire agréé un compte au nom de chaque propriétaire de valeurs mobilières indiquant le nom et le domicile et s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier avec indication du nombre de titres détenus.

Les valeurs mobilières sont matérialisées du seul fait de leur inscription dans ce compte.

La société ou l'intermédiaire agréé délivre une attestation comportant le nombre des valeurs mobilières détenu par l'intéressé.

Tout propriétaire peut consulter les comptes sus indiqués.

Les valeurs mobilières sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

A l'égard de la société, les valeurs mobilières sont réputées indivisibles.

Les dispositions régissant le marché financier sont applicables à la société»

ARTICLE 23 : POUVOIRS DU CONSEIL

Al. 31 : (nouveau)

« Il propose l'attribution, la répartition des bénéfices et les prélèvements pour la création ou l'entretien de tous fonds de réserve. »

ARTICLE 26 : CONVENTIONS REGLEMENTEES DANS LA SOCIETE (NOUVEAU)

« I- Evitement des conflits d'intérêts

Les dirigeants de la société doivent veiller à éviter tout conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la société et à ce que les termes des opérations qu'ils concluent avec la société qu'ils dirigent soient équitables. Ils doivent déclarer par écrit tout intérêt direct ou indirect qu'ils ont dans les contrats ou opérations conclues avec la société ou demander de le mentionner dans les procès verbaux du conseil d'administration.

II- Des opérations soumises à autorisation, à approbation et à audit

1. Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs généraux adjoints, l'un de ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressées.

PROJET DES RESOLUTIONS - Suite -

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

2. Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit des commissaires aux comptes, les opérations suivantes :

* la cession des fonds de commerce ou d'un de leurs éléments, ou leur location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;

* l'emprunt important conclu au profit de la société d'un montant égal ou supérieur à Trois Million de dinars;

* la vente des immeubles ;

* la garantie des dettes d'autrui;

3. Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'il en prend connaissance.

Le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué doit informer les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

4. Les conventions approuvées par l'assemblée générale, ainsi que celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers sauf lorsqu'elles sont annulées pour dol. Les conséquences préjudiciables à la société de ces conventions sont mises à la charge de l'intéressé lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale. Pour les opérations autorisées par le conseil d'administration et désapprouvées par l'assemblée générale, la responsabilité est mise à la charge de l'intéressé et des administrateurs, à moins qu'ils n'établissent qu'ils n'en sont pas responsables.

5. Les obligations et engagements pris par la société elle-même ou par une société qu'elle contrôle au sens de l'article 461 du code des sociétés commerciales, au profit de son président-directeur général, directeur général, administrateur délégué, l'un de ses directeurs généraux adjoints, ou de l'un de ses administrateurs, concernant les éléments de leur rémunération, les indemnités ou avantages qui leurs sont attribués ou qui leurs sont dus ou auxquels ils pourraient avoir droit au titre de la cessation ou de la modification de leurs fonctions ou suite à la cessation ou la modification de leurs fonctions, sont soumis aux dispositions des sous paragraphes 1 et 3 ci-dessus. En outre de la responsabilité de l'intéressé ou du conseil d'administration le cas échéant, les conventions conclues en violation aux dispositions ci-dessus peuvent, le cas échéant, être annulées lorsqu'elles causent un préjudice à la société.

III- Des opérations interdites

A l'exception des personnes morales membres du conseil d'administration, il est interdit au président-directeur général, au directeur général, à l'administrateur délégué, aux directeurs généraux adjoints et aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux conjoints, ascendants, descendants et toute personne interposée au profit de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers, sous peine de nullité du contrat.

L'interdiction prévue à l'alinéa précédent s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil d'administration.

A peine de nullité du contrat, il est interdit à tout actionnaire, à son conjoint, ses ascendants ou descendants ou toute personne interposée pour le compte de l'un d'eux, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts avec la société, de se faire consentir par elle une avance, un découvert en compte courant ou autrement, ou d'en recevoir des subventions afin de l'utiliser pour la souscription dans les actions de la société.

IV. Des opérations libres

Les dispositions du paragraphe II ci-dessus ne s'appliquent pas aux conventions relatives aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration, au directeur général, ou à l'administrateur délégué. Une liste détaillée de ces conventions est communiquée aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes. Ces opérations sont auditées selon les normes d'audit d'usage. »

ARTICLE 29: NATURE DES ASSEMBLEES- EPOQUE DE LEUR REUNION

Alinéa 4 nouveau :

« L'assemblée générale ordinaire peut être également convoquée par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital de la société:

ARTICLE 30: MODES DE CONVOCATIONS

Alinéa 1 nouveau :

Les convocations aux Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires sont faites quinze jours francs au moins à l'avance.

ARTICLE 31 : DROIT D'ASSISTER AUX ASSEMBLEES GENERALES

Alinéa 2 nouveau :

« Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial...» *le reste sans changement*

PROJET DES RESOLUTIONS - Suite -**ARTICLE 32 : BUREAU DE L'ASSEMBLEE****Alinéa 3 (nouveau)**

« Les actionnaires désignent le secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée. »

ARTICLE 35 : PROCES-VERBAUX & EXTRAITS**Al 1 (nouveau)**

« Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau et le refus de l'un d'eux doit être mentionné. »

ARTICLE 38: POUVOIRS SPECIAUX**3^{ème} tiré du 2^{ème} Al. : nouveau**

« - Décider le paiement des dividendes »

10^{ème} tiré du 2^{ème} Al. : nouveau

« - Couvrir la nullité des conventions non soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sur rapport spécial du commissaire aux comptes »

ARTICLE 39: CONVOCATION –QUORUM-POUVOIRS-TEXTE DES RESOLUTIONS**2^{ème} alinéa paragraphe "A" nouveau**

« Si, sur une première convocation, faite en conformité des dispositions de l'article 30 ci dessus, l'Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social une nouvelle Assemblée peut être convoquée conformément au même article »

4^{ème} alinéa paragraphe "A" nouveau

« La seconde Assemblée ne peut se tenir que quinze jours, au plus tôt, après la publication de la dernière insertion. »

12^{ème} tiré parag "B" : supprimé**Paragraphe ajouté à la fin de l'article (nouveau)**

« Les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général, le directeur général, le président du directoire ou le directeur général unique, lorsque cette modification est effectuée en application des dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante. »

Article 46 : LIQUIDATION**Al 4 nouveau :**

« Les liquidateurs, sauf décision contraire de l'assemblée générale ont les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser l'actif, même à l'amiable et de payer le passif. Il leur est interdit de compromettre ou de consentir des sûretés. Ils peuvent transiger après autorisation de l'Assemblée Générale ou le cas échéant du juge... »

Le reste de l'alinéa sans changement

Mise au vote, cette résolution

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte les statuts de la société dans leur nouvelle version.

Mise au vote, cette résolution

QUATRIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

Mise au vote, cette résolution

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 MAI 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,177%		
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,203%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,219%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,233%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,251%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,269%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,300%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,321%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,339%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011	4,356%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,374%	998,977
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,420%	1 026,732
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,495%		1 012,804
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 047,479
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,594%	1 101,608
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,615%	1 133,974
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,669%	1 096,580
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,767%		1 023,631
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,859%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,976%	1 104,105
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,199%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,238%		1 017,673
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,735%	1 098,579

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	132,348	132,472		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,298	11,514	11,518		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,190	1,192		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	31,857	31,867		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	43,881	43,893		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	157,279	158,330		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	666,402	674,231		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	133,676	134,075		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	124,526	124,681		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	113,286	113,377		
11	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	104,367	104,612		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
12	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 210,862	1 214,543		
13	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 103,145	2 112,315		
14	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	117,236	117,633		
15	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	117,696	118,315		
16	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 113,516	1 108,334		
17	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	119,646	119,480		
18	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	156,172	157,352		
19	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	14,033	14,089		
20	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 490,146	5 510,969		
21	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 397,648	6 406,368		
22	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,276	2,276		
23	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,807	1,809		
24	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,177	1,175		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
25	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	105,850	105,875
26	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	102,150	102,176
27	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	102,633	102,663
28	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	100,612	100,634
29	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	101,209	101,243
30	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/09		107,137	108,472	108,512
31	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	101,432	101,463
32	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	101,505	101,535
33	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	27/05/09		106,171	107,557	107,584
34	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	100,552	100,585
35	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	101,800	101,835
36	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	105,946	101,864
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	101,732	101,761
38	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	103,830	106,858
39	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	103,789	103,819
40	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-		100,000	100,908	100,928
41	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	100,754	100,782
42	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	29/05/09		104,494	106,010	106,042
43	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	100,035	100,065
44	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09			102,837	104,055	104,080
45	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	25/06/09		104,138	105,453	105,484
46	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	100,318	100,349
47	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	15/04/09		104,557	102,200	102,228
48	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	29/05/09		104,638	106,029	106,104
49	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	22/05/09		102,042	103,617	103,642

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
50	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	21/4/2009	0,390	10,493	10,324	10,327
51	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08			104,934	106,510	106,544
52	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	5/4/2010	3,441	102,193	99,991	100,016
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
53	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	28/5/09		102,252	104,008	104,081
SICAV MIXTES								
54	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,405	76,419
55	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	152,254	152,805
56	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 495,291	1 500,520
57	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	106,918	107,584
58	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	116,948	117,693
59	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	100,923	101,281
60	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	15,817	15,803
61	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	275,014	275,740
62	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	51,306	51,252
63	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	29/05/09		1 890,601	2 187,728	2 191,598
64	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	78,310	78,240
65	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	57,939	57,969
66	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	22/05/09		101,028	103,404	103,564
67	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	22/05/09		106,984	111,775	111,910
68	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	22/05/09		99,691	108,121	108,232
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
69	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,280	11,531	11,891	11,893
70	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,230	12,327	12,990	12,992
71	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,135	15,797	17,083	17,094
72	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	21/04/09	0,250	15,561	17,576	17,626
73	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-		10,846	11,736	11,788
74	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	-		103,884	111,006	111,350
75	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	127,781	128,036
76	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	29/05/09		17,671	19,798	19,859
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	100,527	100,762
78	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10			100,000	103,078	103,177
79	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	139,055	139,161
80	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		119,707	129,691	129,184
80	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09		116,320	124,397	123,879
81	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	-		10,385	10,784	10,809
82	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		115,099	123,666	125,142
83	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	28/05/09		113,355	117,892	118,603
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	167,965	166,978
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	150,233	149,046
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	134,218	131,130
88	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	9 669,088	9 511,658
89	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-		134,168	161,720	162,344
90	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-		1 166,664	1 400,893	1 409,282
91	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-		100,000	102,441	102,652
92	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-		100,000	103,696	103,650
93	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-		9 989,736	10 057,288	10 123,216

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2010** accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes FINOR(Fayçal DERBEL) et ORGA- AUDIT(Mohamed Salah BEN AFIA).

BILAN

(états financiers)

DU 01-01-09 AU 31-12-2009

Unité = En DT

	<i>A C T I F</i>	NOTE	31-12-2009	31-12-2008	VARIATION	EN %
AC 1	CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	III-1	146 129 742,331	631 131 765,520	-485 002 023,189	-76,85%
AC 2	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	III-2	1 436 715 087,892	1 102 355 714,497	334 359 373,395	30,33%
	a/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		1 383 018 705,900	1 063 560 076,497	319 458 629,403	30,04%
	b/ CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		53 696 381,992	38 795 638,000	14 900 743,992	38,41%
AC 3	CREANCES SUR LA CLIENTELE	III-3	3 522 010 521,225	2 991 726 190,658	530 284 330,567	17,73%
	a/ COMPTES DEBITEURS		343 655 981,129	327 291 474,184	16 364 506,945	5,00%
	b/ AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE		3 106 945 516,393	2 603 146 107,244	503 799 409,149	19,35%
	c/ CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES		71 409 023,703	61 288 609,230	10 120 414,473	16,51%
AC 4	PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL	III-4	630 465 464,843	464 123 358,392	166 342 106,451	35,84%
	a/ TITRES DE TRANSACTION		606 991 298,600	433 686 420,583	173 304 878,017	39,96%
	b/ TITRES DE PLACEMENT		23 474 166,243	30 436 937,809	-6 962 771,566	-22,88%
AC 5	PORTEFEUILLE-TITRE D'INVESTISSEMENT	III-5	178 375 727,056	148 370 228,420	30 005 498,636	20,22%
	a/ TITRES D'INVESTISSEMENT		9 432 026,365	9 801 339,295	-369 312,930	-3,77%
	b/ TITRES DE PARTICIPATION		51 422 225,590	25 407 754,806	26 014 470,784	102,39%
	c/ PARTS DANS LES ENTREP ASSOC & COENTREPR		2 546 784,433	1 779 185,433	767 599,000	43,14%
	d/ PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		83 288 572,766	83 059 964,567	228 608,199	0,28%
	e/ FONDS GERES		31 686 117,902	28 321 984,319	3 364 133,583	11,88%
AC 6	VALEURS IMMOBILISEES	III-6	119 755 741,172	102 812 631,095	16 943 110,077	16,48%
	a/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		3 007 540,869	2 323 554,920	683 985,949	29,44%
	b/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES		116 748 200,303	100 489 076,175	16 259 124,128	16,18%
AC 7	AUTRES ACTIFS	III-7	137 597 036,123	134 234 777,854	3 362 258,269	2,50%
	a/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		20 838 004,812	16 850 029,917	3 987 974,895	23,67%
	b/ AUTRES		116 759 031,311	117 384 747,937	-625 716,626	-0,53%
	TOTAL A C T I F		6 171 049 320,642	5 574 754 666,436	596 294 654,206	10,70%

BILAN
(états financiers)
DU 01-01-09 AU 31-12-2009
Unité = En DT

	PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	NOTE	31-12-2009	31-12-2008	VARIATION	EN %
PA 1	BANQUE CENTRALE CCP ET TGT	IV-1	1 915 742,988	768 783,402	1 146 959,586	149,19%
PA 2	DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	IV-2	104 458 594,136	44 293 949,445	60 164 644,691	135,83%
	a/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES		101 600 599,554	41 415 758,193	60 184 841,361	145,32%
	b/ DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		2 857 994,582	2 878 191,252	-20 196,670	-0,70%
PA 3	DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	IV-3	5 310 645 315,564	4 809 164 773,775	501 480 541,789	10,43%
	a/ DEPOTS A VUE		2 247 605 228,411	2 128 439 857,186	119 165 371,225	5,60%
	b/ AUTRES DEPOTS ET AVOIRS		3 063 040 087,153	2 680 724 916,589	382 315 170,564	14,26%
PA 4	EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	IV-4	143 197 485,781	156 358 386,427	-13 160 900,646	-8,42%
	a/ EMPRUNTS MATERIALISES		0,000	10 037 309,589	-10 037 309,589	
	b/ AUTRES FONDS EMPRUNTES		64 430 512,466	77 185 704,720	-12 755 192,254	
	c/ RESSOURCES SPECIALES		78 766 973,315	69 135 372,118	9 631 601,197	13,93%
PA 5	AUTRES PASSIFS	IV-5	119 930 843,474	118 409 994,105	1 520 849,369	1,28%
	a/ PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES		22 952 851,459	23 994 117,272	-1 041 265,813	
	b/ COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		67 264 144,645	56 246 081,865	11 018 062,780	19,59%
	c/ AUTRES		29 713 847,370	38 169 794,968	-8 455 947,598	-22,15%
	T O T A L PASSIF		5 680 147 981,943	5 128 995 887,154	551 152 094,789	10,75%
	CAPITAUX PROPRES	V				
CP 1	CAPITAL		170 000 000,000	170 000 000,000		
	a/ Capital souscrit, appelé versé		170 000 000,000	170 000 000,000		
	b/ Capital souscrit, appelé non versé		0,000	0,000		
CP 2	RESERVES		250 300 136,288	241 627 311,552	8 672 824,736	3,59%
	a/ PRIMES LIEES AU CAPITAL		141 760 000,000	141 760 000,000		
	b/ Réserve légale		14 817 510,947	13 114 915,260	1 702 595,687	
	c/ Réserves statutaires		0,000	0,000		
	d/ Réserves ordinaires		42 011 662,803	39 910 000,000	2 101 662,803	5,27%
	e/ Autres réserves		51 710 962,538	46 842 396,292	4 868 566,246	10,39%
CP 3	ACTIONS PROPRES		0,000	0,000		
CP 4	AUTRES CAPITAUX PROPRES		46 693,919	79 553,984	-32 860,065	
	a/ Subventions		46 693,919	79 553,984	-32 860,065	
	b/ Ecart de réévaluation		0,000	0,000		
	c/ TITRES ASSIMILES A DES CAPITAUX PROPRES		0,000	0,000		
CP 5	RESULTATS REPORTES		10 463 403,494	307 634,597	10 155 768,897	3301,24%
CP 6	RESULTAT DE L'EXERCICE		60 091 104,998	33 744 279,149	26 346 825,849	78,08%
	T O T A L CAPITAUX PROPRES		490 901 338,699	445 758 779,282	45 142 559,417	10,13%
	TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		6 171 049 320,642	5 574 754 666,436	596 294 654,206	10,70%

Etat des Engagements Hors Bilan
(états financiers)

	PASSIF EVENTUELS	NOTE	31/12/2009	31/12/2008	VARIATION	EN %
HB 1	-Cautions, avals et autres garanties données	VI	1 036 089 673,557	870 948 143,400	165 141 530,157	18,96%
	<u>a- En faveur d'établissements bancaires et financiers</u>		397 413 597,929	311 094 420,611	86 319 177,318	27,75%
	<u>b- En faveur de la clientèle</u>		638 676 075,628	559 853 722,789	78 822 352,839	14,08%
HB 2	-Crédit documentaires		379 021 059,995	350 636 719,816	28 384 340,179	8,10%
	<u>a- En faveur de la clientèle</u>		290 155 133,366	277 532 622,278	12 622 511,088	4,55%
	<u>b- Autres</u>		88 865 926,629	73 104 097,538	15 761 829,091	21,56%
HB 3	-Actifs donnés en garantie					
	TOTAL PASSIF EVENTUELS		1 415 110 733,552	1 221 584 863,216	193 525 870,336	15,84%
HB 4	ENGAGEMENT DONNES	VI				
	-Engagement de financement donnés		45 120 298,000	45 394 543,000	-274 245,000	-0,60%
	<u>a- En faveur d'établissement bancaires, financiers et d'assurance</u>	-				
	<u>b- En faveur de la clientèle</u>		45 120 298,000	45 394 543,000	-274 245,000	-0,60%
HB 5	-Engagement sur titres		4 214 954,620	7 508 517,440	-3 293 562,820	-43,86%
	<u>a- Participation non libérées</u>		4 101 239,000	7 491 550,000	-3 390 311,000	-45,26%
	<u>b- Titres à recevoir</u>		113 715,620	16 967,440	96 748,180	570,20%
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		49 335 252,620	52 903 060,440	-3 567 807,820	-6,74%
HB 6	ENGAGEMENT RECUS	VI				
	-Engagements de financement reçus					
HB 7	-Garanties reçues		1 238 614 767,000	1 247 479 360,385	-8 864 593,385	-0,71%
7000	a - Garanties reçues de l'Etat		22 816 484,453	26 592 840,841	-3 776 356,388	-14,20%
7020	b - Garanties reçues d'établissement bancaires et financiers		18 605 131,000	23 674 208,385	-5 069 077,385	-21,41%
7040	c - Garanties reçues de la clientèle		1 197 193 151,547	1 197 212 311,159	-19 159,612	0,00%
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 238 614 767,000	1 247 479 360,385	-8 864 593,385	-0,71%

ETAT DE RESULTAT

(états financiers)

DU 01-01-09 AU 31-12-2009

(Unité = En. DT)

			31-12-2009	31-12-2008	VARIATION	EN %
	PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	VII-1				
PR 1	INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	VII-1	261 190 347,530	272 207 767,243	-11 017 419,713	-4,05%
	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		13 622 712,633	29 856 271,316	-16 233 558,683	-54,37%
	b- Opérations avec la clientèle		222 105 161,688	219 523 277,522	2 581 884,166	1,18%
	c- Autres intérêts et revenus assimilés		25 462 473,209	22 828 218,405	2 634 254,804	11,54%
PR 2	COMMISSIONS (en Produits)	VII-1	53 860 866,934	51 520 022,682	2 340 844,252	4,54%
PR 3	GAINS SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERC ET OPER FINANCIERES	VII-1	63 446 738,859	60 000 585,907	3 446 152,952	5,74%
	a- Gain net sur titres de transaction	VII-1-3	32 946 948,869	25 400 063,428	7 546 885,441	29,71%
	b- Gain net sur titres de placement	VII-1-3	1 819 223,427	2 100 317,818	-281 094,391	-13,38%
	c- Gain net sur opérations de change	VII-1-3	28 680 566,563	32 500 204,661	-3 819 638,098	-11,75%
PR 4	REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	VII-1	6 483 376,178	5 272 299,861	1 211 076,317	22,97%
	a- Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement		2 545 115,909	1 826 777,013	718 338,896	39,32%
	b- Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation		576 000,432	973 771,728	-397 771,296	-40,85%
	c- Divid et reven assimil /parts dans les entrepr assoc et co-entrepr		0,000	0,000		
	d- Divid et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées		3 362 259,837	2 471 751,120	890 508,717	36,03%
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		384 981 329,501	389 000 675,693	-4 019 346,192	-1,03%
	CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	VII-2				
CH 1	INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	VII-2	118 255 044,847	124 915 358,748	-6 660 313,901	-5,33%
	a- Opérations avec les établissements bancaires et financiers		528 929,675	775 022,985	-246 093,310	-31,75%
	b- Opérations avec la clientèle		108 359 733,995	113 476 851,112	-5 117 117,117	-4,51%
	c- Emprunts et ressources spéciales		9 101 146,098	10 403 125,192	-1 301 979,094	-12,52%
	d- Autres intérêts et charges		265 235,079	260 359,459	4 875,620	1,87%
CH 2	COMMISSIONS ENCOURUES	VII-2	3 816 326,494	3 546 971,064	269 355,430	7,59%
CH 3	PERTES SUR PORTEFEUIL-TITRES COMMERC ET OP FINANCIERES		0,000	0,000		
	a- Perte nette sur titres de transaction		0,000	0,000		
	b- Perte nette sur titres de placement		0,000	0,000		
	c- Perte nette sur opérations de change		0,000	0,000		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		122 071 371,341	128 462 329,812	-6 390 958,471	-4,97%
	PRODUIT NET BANCAIRE		262 909 958,160	260 538 345,881	2 371 612,279	0,91%

AUTRES POSTES DE PRODUITS ET CHARGES							
PR 5/ CH 4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF	VII-3	-36 793 710,064	-74 698 158,402	37 904 448,338	-50,74%	
PR 6/ CH 5	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	VII-4	-2 153 107,001	-1 823 858,006	-329 248,995	18,05%	
PR 7	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	VII-5	2 763 517,852	2 791 803,755	-28 285,903	-1,01%	
CH 6	FRAIS DE PERSONNEL	VII-6	109 226 215,452	96 033 744,698	13 192 470,754	13,74%	
CH 7	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	VII-7	31 334 127,656	28 676 999,429	2 657 128,227	9,27%	
CH 8	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	VII-8	14 899 913,371	14 492 173,681	407 739,690	2,81%	
	RESULTAT D'EXPLOITATION		71 266 402,468	47 605 215,420	23 661 187,048	49,70%	
PR 8/ CH 9	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES	VII-9	-1 743 706,070	422 277,429	-2 165 983,499	-512,93%	
CH 11	IMPOTS SUR LES BENEFICES	VII-10	9 431 591,400	14 283 213,700	-4 851 622,300	-33,97%	
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		60 091 104,998	33 744 279,149	26 346 825,849	78,08%	
PR9/CH10	SOLDE EN GAIN \ PERTE PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES						
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		60 091 104,998	33 744 279,149	26 346 825,849	78,08%	

**Etat des flux de trésorerie
(états financiers)
DU 01-01-09 AU 31-12-2009**
(Unité = En DT)

	NOTE	Année 31/12/2009	Année 31/12/2008
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		385 313 802,670	397 531 509,751
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-120 638 356,257	-121 285 629,940
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-177 544 372,532	-1 439 441,294
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-571 504 551,141	-322 781 869,862
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		528 002 223,552	731 401 488,388
Titres de placements		3 215 400,000	2 765 400,000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-134 061 844,913	-121 932 793,803
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		25 721 995,295	16 036 106,951
Impôt sur le bénéfices		-20 065 903,723	-9 716 272,254
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	IX -1	-81 561 607,049	570 578 497,938
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 304 272,735	3 722 982,270
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		-31 948 596,296	-17 495 273,885
Acquisition \ cessions sur immobilisations		-35 930 035,768	-15 440 059,292
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	IX -2	-62 574 359,329	-29 212 350,907
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		0,000	0,000
Emission d'emprunts			
Remboursement d'emprunts		-29 242 173,107	-17 492 931,117
Augmentation \ diminution ressources spéciales		9 691 812,766	-5 235 108,261
Dividendes versés		-15 300 000,000	-13 250 000,000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	IX -3	-34 850 360,341	-35 978 039,378
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-4	-22 861 367,806	-27 117 765,916
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-201 847 694,525	478 270 341,737
Liquidités et équivalents de liquidités au début de période		2 008 521 664,936	1 530 251 323,199
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	IX-5	1 806 673 970,411	2 008 521 664,936

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 12 2009

NOTE N°I

OBJET/ RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE N°II

OBJET/ BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS.

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2009 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1/ LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat du 31-12-2009 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2009 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2009 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2009 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2009 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2009 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2009.

II-2/ LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2009 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2009 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2009 sont « diminuées » du résultat.

II-3/ LES REGLES D'ÉVALUATION DES CREANCES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la

situation arrêtée au 31-12-2009 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2009 et un montant des produits réservés.

II-4/ LES REGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2009. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2009.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2009 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2009.

Les moins values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5/ LES REGLES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2009 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2009. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2009.

II-6 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2009, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2008 que celles relatives à l'année 2009.

Les données relatives à l'année 2008 sont conformes à celles publiées dans le cadre des états financiers qui ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 Mai 2009.

NOTE N°III

OBJET/ NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 = Caisse et avoirs auprès de la Banque Centrale, Centre de chèques postaux et Trésorerie Générale de Tunisie
- AC2 = Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 = Créances sur la clientèle
- AC4 = Portefeuille Titres Commercial
- AC5 = Portefeuille titres d'investissement
- AC6 = Valeurs immobilisées
- AC7 = Autres actifs

III-1/ Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 485 002 mD ou 76,85 % en passant d'une période à une autre de 631 132 mD à 146 130 mD. Cette variation est imputable principalement aux postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2009	31 12 2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
ENCAISSES	49 052	46 645	2 407	5,16
AVOIRS CHEZ LA BCT	96 082	583 824	-487 743	-83,54
AVOIRS CHEZ LE CCP	996	663	334	50,36
TOTAL	146 130	631 132	-485 002	-76,85

III-2/ Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de cette rubrique est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 1 102 356 mD à 1 436 715 mD enregistrant ainsi une augmentation de 334 359 mD ou 30,33 %.

Cette variation provient de l'augmentation du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 319 459 mD ou 30,04% accompagnée par une augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 14 901 mD ou 38,41 %.

La variation du volume des créances sur les établissements bancaires qui est passé de 1 063 560 mD au 31/12/2008 à 1 383 019 mD au 31/12/2009 concerne les postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2009	31 12 2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
Comptes de prêts à la BCT	790 385	704 710	85 675	12,16
Comptes de prêts du marché interbancaire	571 697	338 234	233 463	69,02
Créances rattachées sur prêts	1 487	2 151	-664	-30,86
Comptes correspondants Nos tri	4 469	3 380	1 089	32,22
Comptes correspondants Lori	5 407	1 020	4 387	430,15
Créances rattachées sur comptes correspondants	-15	64	-79	-123,44
Valeurs non imputées	9 588	14 000	-4 412	-31,52
TOTAL	1 383 019	1 063 560	319 459	30,04

La variation du poste Créances sur les établissements financiers qui est passé de 38 796 mD en Décembre 2008 à 53 696 mD en Décembre 2009 est imputable principalement à l'accroissement de nos concours en faveur des sociétés de Leasing sous forme de nouveaux crédits à moyen terme.

Cette variation concerne les postes suivants :

DESIGNATION	31 12 2009	31 12 2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
Crédits à moyen terme accordés aux sociétés de leasing	53 047	38 223	14 824	38,78
Créances rattachées	649	573	77	13,38
TOTAL	53 696	38 796	14 901	38,41

III-3/ Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés, des crédits sur ressources spéciales courants et classés et des comptes courants associés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Entreprises Bancaires.

Le total des créances sur la clientèle est passé de 2 991 726 mD en Décembre 2008 à 3 522 010 mD en Décembre 2009 enregistrant ainsi une augmentation de 530 284 mD ou 17,73 %.

Ce total est ventilé comme suit :

1) Comptes Débiteurs de la clientèle :

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 16 364 mD ou 5,00 % en passant de 327 292 mD en Décembre 2008 à 343 656 mD en Décembre 2009. Ces comptes débiteurs sont ventilés comme suit :

(En mD)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Comptes débiteurs courants	313 702	292 168	21 534	7,37
-Comptes débiteurs douteux	3 144	8 275	-5 131	-62,01
-Avances sur dépôts à terme	15 909	14 668	1 241	8,46
-Créances rattachées	10 900	12 180	-1 280	-10,50
TOTAL	343 656	327 292	16 364	5,00

Les comptes débiteurs douteux s'élevant à 3 144 mD tels que présentés au bilan sont nets des provisions pour créances douteuses d'un montant de 17 301 mD et des agios réservés d'un montant de 7 076 mD, ce qui donne un volume brut de comptes courants douteux de 27 525 mD

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut comptes courants douteux	27 525	33 244	-5 719	-17,20
-Provisions pour créances douteuses	-17 305	-4 061	-13 244	326,13
-Agios réservés	-7 076	-20 908	13 833	-66,16
Total comptes débiteurs douteux	3 144	8 275	-5 131	-62,01

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	2 371	3 921	-1 550	-39,53
-Classe 3	3 482	3 111	371	11,93
-Classe 4	21 672	26 212	-4 540	-17,32
TOTAL	27 525	33 244	-5 719	-17,20

2) Autres concours à la clientèle :

Les autres concours à la clientèle sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 2 603 146 mD à 3 106 946 mD enregistrant une augmentation de 503 800 mD ou 19,35 %.

Le total de ce poste est ventilé comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/ 2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Autres concours courants	2 987 191	2 453 652	533 539	21,74
-Autres concours douteux	119 706	149 396	-29 690	-19,87
-Comptes courants associés	49	98	-49	-50,0
TOTAL	3 106 946	2 603 146	503 800	19,35

a) Les autres concours courants sont répartis entre les différentes formes de crédits prévues par le plan comptable bancaire comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Crédits commerciaux et industriels	2 123 240	1 769 759	353 481	19,97
-Crédits immobiliers, promoteurs	76 000	82 872	-6 872	-8,29
-Crédits immobiliers, acquéreurs	573 046	445 348	127 698	28,67
-Crédits agricoles	211 953	157 234	54 719	34,80
	2 984 239	2 455 213	529 026	21,55
-Valeurs non imputées	169	901	-732	-81,24
-Créances rattachées	22 821	20 702	2 119	10,24
-Intérêts perçus d'avance (en moins)	-20 038	-23 164	3 126	-13,49
-Total autres concours courants	2 987 191	2 453 652	533 539	21,74

b) Les autres concours douteux de 119 706 mD tels que présentés au niveau du bilan sont nets des provisions pour créances douteuses pour un montant de 231 985 mD et des agios réservés pour un montant de 37 016 mD, ce qui donne un volume brut des autres concours douteux de 388 707 mD.

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut autres concours douteux	388 707	378 216	10 491	2,77
-Provisions pour créances douteuses	-231 985	-208 632	-23 353	11,19
-Agios réservés	-37 016	-20 188	-16 828	83,35
Total autres concours douteux	119 706	149 396	-29 690	-19,87

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	11 175	23 235	-12 060	-51,90
-Classe 3	11 196	5 170	6 026	116,54
-Classe 4	366 336	349 811	16 525	4,72
TOTAL	388 707	378 216	10 490	2,77

c) Les comptes courants associés présentent un encours comptable brut de 49 mD.

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Nominal comptes courants associés	49	98	-49	-50,00
-Provisions pour créances douteuses	-	-	-	-
Total comptes courants associés	49	98	-49	-50,00

3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 61 289 mD à 71 409 mD enregistrant une augmentation de 10 120 mD ou 16,51 %

Ces crédits sont composés des éléments suivants :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Crédits sur ress spéciales courants	66 436	54 228	12 209	22,51
-Crédits sur ress spéciales douteux	4 101	6 074	-1 973	-32,48
-Créances rattachées	872	987	-115	-11,66
TOTAL	71 409	61 289	10 120	16,51

Les crédits sur ressources spéciales douteux totalisant 4 101 mD sont nets des provisions pour créances douteuses pour un montant de 9 717 mD et des agios réservés pour un montant de 200 mD, ce qui donne un encours comptable brut de 14 018 mD.

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Volume brut crédits sur ress Spéciales douteux	14 018	14 968	-950	-6,35
-Provisions pour créances douteuses	-9 717	-8 670	-1 047	-12,06
-Agios réservés	-200	-224	24	-10,59
Total crédits sur ress spéciales douteux	4 101	6 074	-1 973	-32,48

Ce montant brut est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	24	23	1	4,35
-Classe 3	171	28	143	510,71
-Classe 4	13 823	14 917	-1 094	-7,33
TOTAL	14 018	14 968	-950	-6,35

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

a) Créances courantes :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Créances courantes hors engagements par signatures et comptes courants associés	3 380 286	2 816 277	564 009	20,03
-Créances courantes sur comptes courants associés	49	98	-49	-50,0
	3 380 335	2 816 375	563 960	20,02
-Valeurs non imputées	154	901	-747	-82,89
-Créances rattachées	34 593	33 868	725	2,14
-Intérêts perçus d'avance sur les crédits (en moins)	-20 039	-23 164	3 125	-13,49
	3 395 043	2 827 980	567 063	20,05
-Engagements par signatures courants	913 548	820 123	93 425	11,39
TOTAL	4 308 591	3 648 103	660 488	18,10

b) Créances douteuses brutes

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Créances douteuses hors engagements par signatures et comptes courants associés	430 250	426 429	3 821	0,90
-Engagements par signatures douteux	15 283	12 985	2 298	17,70
	445 533	439 414	6 119	1,39
-Créances douteuses sur comptes courants associés	-	-	-	-
	445 533	439 414	6 119	1,39

Ces créances douteuses hors comptes courants associés sont réparties entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Classe 2	14 154	28 212	-14 058	-49,83
-Classe 3	16 208	9 025	7 183	79,59
-Classe 4	415 171	402 177	12 994	3,23
TOTAL	445 533	439 414	6 119	1,39

Le calcul de ce volume de créances classées de la clientèle a abouti à la détermination d'un total de provisions requises et d'agios réservés de 309 869 mD réparti entre les différentes catégories de créances comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Provisions requises sur engagements hors bilan	9 749	6 838	2 911	42,57
-Provisions requises sur créances du bilan	300 120	259 552	40 568	15,63
	309 869	266 390	43 479	16,32
-Provisions requises sur comptes courants associés	-	-	-	-
TOTAL	309 869	266 390	43 479	16,32

Le volume des provisions requises couvrant les créances sur la clientèle est affecté aux créances du bilan pour un montant de 300 120 mD et aux engagements hors bilan pour un montant de 9 749 mD.

Ce volume des provisions de 309 869 mD concernant les créances du bilan est affecté à hauteur de 44 292 mD sous forme d'agios réservés et de 265 577 mD sous forme de provisions sur créances douteuses.

Les provisions couvrant les créances du bilan qui ont été constituées pour un montant de 303 295 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnés.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 9 749 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances sur la clientèle totalisent 313 044 mD ventilés comme suit :

(En md)

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION	
			EN VALEUR	EN %
-Agios réservés	44 292	41 320	2 972	7,20
-Provisions pour créances du bilan	259 003	221 360	37 643	17,01
-Provisions pour engagement hors bilan	9 749	6 838	2 911	42,57
TOTAL	313 044	269 518	43 526	16,15

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24. Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés

III-4/ Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 464 123 mD à 630 465 mD enregistrant ainsi une augmentation de 166 342 mD ou 35,84 %.

Cette variation provient de l'augmentation du volume des titres de transactions de 173 305 mD ou 39,96 % (due aux différentes souscriptions effectuées durant la période allant du 31/12/2008 au 31/12/2009) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 6 963 mD ou 22,88 %.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres vendus à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

1) Les titres de transaction

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés pour leur valeur nominale en mD comme suit :

NATURE DES TITRES DE TRANSACTION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	EN %
Bons de trésor assimilables	1 062 570	871 478	191 092	21,93
Bons de trésor à court terme	106 600	31 000	75 600	243,87
Bons de trésor zéro coupon	23 700	23 700	0	0
Sous Total des titres de transaction en principal	1 192 870	926 178	266 692	28,79

Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	35 508	18 752	16 756	89,36
TOTAL DES TITRES DE TRANSACTION SOUSCRITS	1 228 378	944 930	283 448	29,99

(1) La variation des titres de transaction en Bons de trésor assimilables (BTA) s'élevant à 191.092 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2009 auprès du Trésor	300 000
- Acquisitions auprès de la BCT	0
- Transferts reçus des clients	9 500
- Remboursements des BTA en 2009	109 284
- Transferts effectués par les clients	9 124

(2) La variation des titres de transaction en Bons de trésor à court terme (BTC) s'élevant à 75 600 titres provient essentiellement de :

- Nouvelles adjudications en 2009 auprès du Trésor	105 500
- Transferts reçus des clients	2 100
- Remboursements des BTC en 2009	32 000

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres vendus à la clientèle et sont présentés pour leur valeur comptable en mD au 31/12/2009 comme suit :

NATURE DES TITRES	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	EN %
1) TITRES GARDES EN PORTEFEUILLE DE LA BANQUE				
Bons de trésor assimilables	542 938	408 784	134 154	32,82
Bons de trésor à court terme	48 710	1 375	47 335	3 442,55

Bons de trésor zéro coupons	18 699	23 000	-4 301	-18,70
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	-3 356	527	-3 883	-736,81
TOTAL des titres gardés en portefeuille	606 991	433 686	173 305	39,96
2) TITRES VENDUS A LA CLIENTELE				
Bons de trésor assimilables	558 496	480 919	77 577	16,13
Bons de trésor à court terme	57 890	29 625	28 265	95,41
Bons de trésor zéro coupons	5 001	700	4 301	614,43
TOTAL des titres vendus à la clientèle	621 387	511 244	110 143	21,54
TOTAL GENERAL DES TITRES SOUSCRITS PAR LA BANQUE	1 228 378	944 930	283 448	29,99

2) Les titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des obligations et des parts prioritaires dans les fonds commun de créances sont passés de 30 437 mD au 31/12/2008 à 23 474 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 6 963 mD ou 22,88 %. La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des obligations.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique comme suit :

NATURE DES TITRES	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	EN %
Obligations émises par les sociétés privées	6 270	9 486	-3 216	-33,9
Titres SICAV	2 348	902	1 446	160,31
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	13 148	18 185	-5 037	-27,7
Parts subordonnées	1 500	1 500	0	-
Créances et dettes rattachées	208	364	-156	-42,86
TOTAL	23 474	30 437	-6 963	-22,88

III-5/ Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées et des fonds gérés est passé de 148 370 mD en Décembre 2008 à 178 376 mD en Décembre 2009 soit une augmentation de 30 006 mD ou 20,22 %.

Cette augmentation provient principalement des opérations suivantes :

DESIGNATION	MONTANT
- Nouvelles participations ou libérations	36 835
- Cession de titres de participation	-5 343
- Réduction de la valeur des participations suite à la réduction du capital ou à la liquidation de la société émettrice	-75
- Libération du fonds géré placé auprès de la SICAR AVENIR	3 000
- Dotation aux provisions sur titres de participation (1)	-6 144
- Reprise de provisions sur titres de participation	2 004
- Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances détenues sur certaines entreprises publiques prises en charge par l'Etat	-333
- Remboursement des emprunts nationaux relatifs aux créances des projets touristiques	-148
- Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	210
TOTAL	30 006

(1) La dotation aux provisions sur portefeuille titres d'investissement se détaille ainsi :

- Dotation aux provisions sur titres de participation	1 565
- Dotation aux provisions sur parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	4 579
TOTAL	6 144

Ces opérations sont détaillées comme suit :

NATURE D'OPERATION	TITRES D'INVESTI S- SEMENT	TITRES DE PARTICI- PATION	PARTS DANS LES ENTREPRISE S LIEES ET DANS LES COENTREPR ISES	FONDS GERE	TOTAL
Encours brut au 31/12/2008 hors créances rattachées	9 713	45 634	91 465	28 250	175 062
Libérations effectuées au courant du 1 ^{er} semestre 2009	0	24 548	4 636	0	29 184
Libérations effectuées au courant du 2 ^{ème} semestre 2009	0	6 852	799	3 000	10 651
Total des libérations	0	31 400	5 435	3 000	39 835
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 1 ^{er} semestre 2009	0	217	0	0	217
Cessions, liquidation ou remboursements effectués au courant du 2 ^{ème} semestre 2009	481	5 201	0	0	5 681
Total des cessions ou remboursements	481	5 418	0	0	5 898
Encours brut au 31/12/2009 hors créances rattachées	9 232	71 616	96 900	31 250	208 998
Créances rattachées	200	15	0	594	809
Provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	0	20 209	11 065	147	31 421
TOTAL DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	9 432	51 422	85 835	31 697	178 376

III-6/ Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisations	Taux d'amortissements
Immobilisations incorporelles	
-Logiciels	33,33%
-Licences	33,33%
-Fonds de commerce	5%
Immobilisations corporelles	
-Bâtiments	5% et 2,5%
-Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10%
-Equipements de bureaux	10%
-Matériel de transport	20%
-Matériel informatique	15%
-Immobilisations à statut juridique particulier	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 16 943 mD ou 16,48 % en passant de 102 813 mD au 31/12/2008 à 119 756 mD au 31/12/2009. Ces actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2009 comme suit :

1) Les immobilisations

RUBRIQUES	SOLDE AU 31/12/2008	ACQUISITIONS OU RECLASSEMENTS		CESSIONS OU RECLASSEMENTS		SOLDE AU 31/12/2009
		1 ^{er} SEMESTRE 2009	2 ^{er} SEMESTRE 2009	1 ^{er} SEMESTRE 2009	2 ^{er} SEMESTRE 2009	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	3 193	-	364	-	-	3 557

Logiciels informatiques	5 176	28	47	-	-	5 251
Licence	4 504	216	662	-	-	5 382
Total des immobilisations incorporelles	12 873	244	1 073	-	-	14 190
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	15 961	-	1 018	-	-	16 979
Constructions	51 199	63	6 066	-	-	57 328
Constructions non affectés aux activités professionnelles	217	-	1 712	-	-	1 929
Agencement, aménagement et installation	26 048	-	-	-	51	25 997
Installations générales des constructions	6 097	255	-	-	-	6 352
Agencement, aménagement des constructions	20 886	369	2 766	-	-	24 021
Matériel d'exploitation bancaire	3 885	431	387	-	-	4 703
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	8	-	-	-	-	8
Équipements de bureaux	9 394	195	368	2	303	9 652
Agencement des	182	16	-	-	-	198

équipements de bureaux						
Mobilier de bureaux	8 163	139	357	18	71	8 570
Agencement du mobilier de bureaux	1 443	60	373	-	-	1 876
Matériel de transport	1 841	71	43	18	200	1 737
Matériel informatique	39 703	1 446	2 986	-	2 349	41 786
Travaux en cours	8 909	6 014	416	-	-	15 339
Immeubles en attente d'affectation	1 577	-	3	424	-	1 156
avances sur immobilisations en cours	58	-	948	-	-	1 006
Immobilisations à statut juridique particulier	375	166	8	-	-	549
Total des immobilisations corporelles	195 946	9 225	17 451	462	2 974	219 186
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	208 819	9 469	18 524	462	2 974	233 376

Au vu de ce tableau, Les mouvements effectués sur les comptes des immobilisations sont résumés comme suit :

- Total des acquisitions de l'année 2009 = 27 993 mD
- Total des cessions, mise en rebus et reclassement de l'année 2009 = 3 436 mD

2) Les amortissements

RUBRIQUES	AMORTISSEMENTS CUMULES 31/12/2008	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/2009	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31/12/2009
		1 ^{er} SEMESTRE 2009	2 ^{er} SEMESTRE 2009			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Fonds de commerce et droit au bail	1 239	76	91	-	1 406	2 151
Logiciels informatiques	5 155	14	32	-	5 201	50
Licence	4 155	157	263	-	4 575	807
Total des immobilisations incorporelles	10 549	247	386	-	11 182	3 008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrain	-			-		16 979
Bâtiments	15 927	834	928	-	17 689	39 639
Constructions non liées aux activités professionnelles	88	4	3	-	95	1 834
Agencement et aménagement des constructions	6 942	1 054	1 149	-	9 145	14 876
Installations générales des constructions	2 488	305	311	-	3 104	3 247
Installations générales, agencements et aménagements des bâtiments	22 722	499	473	<44>	23 650	2 347
Équipements de bureaux	5 741	320	324	<286>	6 099	3 553
Agencements des équipements de bureaux	60	9	10	-	79	119
Matériel de transport	1 304	97	86	<141>	1 346	391
Mobilier de	4 622	319	327	<88>	5 180	3 390

Bureaux						
Agencements du mobilier de Bureaux	346	74	92	-	512	1 364
Matériel d'exploitation bancaire	1 174	305	326	-	1 805	2 898
Agencements du Matériel d'exploitation bancaire	3		1	-	3	5
Matériel informatique	33 725	959	1 043	<2 339>	33 388	8 398
Immeubles en attente d'affectation	-			-		1 156
avances sur immobilisations en cours	-			-		1 006
Travaux en cours	-			-		15 339
Immobilisations à statut juridique particulier	315	12	16	-	343	206
Total des immobilisations corporelles	95 457	4 791	5 089	<2 898>	102 438	116 748
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	106 006	5 038	5 475	<2 898>	113 620	119 756

Ainsi, les dotations aux amortissements enregistrées au titre de l'exercice 2009 sur les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent 10 513 mD

III-7/ Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 134 235 mD en Décembre 2008 à 137 597 mD en Décembre 2009 enregistrant une augmentation de 3 362 mD ou 2,50 %. Cette variation concerne les sous-rubriques suivantes :

- Comptes de régularisation : + 3 988 mD
- Autres comptes : - 626 mD

III-7-1 : Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 16 850 mD à 20 838 mD ce qui donne une augmentation de 3 988 mD. Cette augmentation est imputable aux comptes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Comptes de régularisation	20 211	14 196	6 015	42,38
Sièges, succursales et agences	104	1 509	-1 405	-93,14
Comptes de position de change et d'ajustement devises	523	1 145	-622	-54,36
Total	20 838	16 850	3 988	23,67

III-7-2 : Les autres comptes d'actifs ont diminué de 626 mD ou 0,53 % en passant de 117 385 mD en Décembre 2008 à 116 759 mD en Décembre 2009 Cette baisse provient des comptes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Débiteurs divers	111 486	112 554	-1 068	-0,97
Comptes de stocks	23	9	14	169,22
Charges reportées	5 250	4 822	428	8,86
Total	116 759	117 385	-626	-0,53

Les charges reportées comportent principalement les comptes suivants :

- Frais d'émission d'emprunt	230 mD
- Charges à répartir	1 427 mD
- Frais d'études	3 593 mD
Total	5 250 mD

Ces charges reportées ont fait l'objet d'une résorption au titre de l'année 2009 d'un montant de 4 419 mD.

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2008 et Décembre 2009 un accroissement de 596 294 mD ou 10,70 % en passant de 5 574 755 mD à 6 171 049 mD

NOTE IV/**OBJET/ NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes =

- PA1 = Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 = Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 = Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 = Emprunts et ressources spéciales
- PA5 = Autres passifs

IV-1/ BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 769 mD à 1 916 mD soit une augmentation de 1 147 mD ou 149,19 %. Cette variation est due à l'augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT qui sont passés de 37 mD en Décembre 2008 à 196 mD en Décembre 2009 enregistrant augmentation de 159 mD ou 426,68 % accompagnée d'une augmentation des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 985 mD ou 137,96 %

Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Comptes BCT en devises	196	37	159	426,68
Chèques BCT en attente de règlement	1 700	714	986	137,96
Dettes rattachées	20	17	3	13,89
TOTAL	1 916	769	1 147	149,19

IV-2/ Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 44 294 mD à 104 459 mD soit une augmentation de 60 165 mD ou 135,83 %. Cette variation est due à l'augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires qui sont passés de 41 416 mD en Décembre 2008 à 101 601 mD en Décembre 2009 enregistrant une augmentation de 60 185 mD ou 145,32% accompagnée d'une diminution des dépôts des établissements financiers à hauteur de 20 mD ou 0,70 %.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires sont constitués des éléments suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Emprunt en devise auprès des banques	25 131	15 711	9 420	59,96
Dépôts des correspondants Banquiers	75 631	24 821	50 810	204,71
Autres sommes dues	751	723	28	3,90
Dettes rattachées	88	161	-73	-45,34
TOTAL	101 601	41 416	60 185	145,32

Les dépôts et avoirs des établissements financiers sont passés entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 2 878 mD à 2 858 mD enregistrant une diminution de 20 mD ou 0,70 %. Cette variation provient de la diminution des soldes créditeurs des comptes courants des entreprises de leasing d'un montant de 39 mD, ainsi qu'une augmentation de créances rattachées à hauteur de 19 mD.

IV-3/ Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 501 480 mD ou 10,43 % en passant de 4 809 165 mD en Décembre 2008 à 5 310 645 mD en Décembre 2009

Cette augmentation provient des postes suivants :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Dépôts à vue	2 247 605	2 128 440	119 165	5,60
Dépôts d'épargne	1 141 632	1 004 536	137 096	13,65
Comptes à échéance	1 003 061	836 289	166 772	19,94
Bons à échéance	481 510	446 293	35 217	7,89
Certificats de dépôts marchés monétaire	270 000	262 000	8 000	3,05
Dettes rattachées	19 544	23 631	-4 087	-17,30
Autres sommes dues	147 293	107 975	39 318	36,41
Total	5 310 645	4 809 165	501 480	10,43

IV-4/ Emprunts et ressources spéciales

Le total de ce poste est passé d'une période à une autre de 156 358 mD à 143 197 mD enregistrant une diminution de 13 161 mD ou 8,42%.

Ce poste est composé principalement :

- De l'emprunt subordonné SFI Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/06/2004 pour un montant de 41 500 000 EUR pour une contre valeur en dinar de 63 532 350 TND

Il a été accordé par l'IFC (International Finance Corporation) selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise

La première et la deuxième échéance ont été remboursées pendant l'année 2009 pour un montant de 12 706 mD

Cet emprunt est majoré au 31/12/2009 des dettes rattachées totalisant 195 mD

- De l'emprunt subordonné PROPARCO Cet emprunt subordonné a été mis en place en date du 09/12/2004 pour un montant de 8 300 000,00 EUR soit une contre valeur en dinar de 13 364 660 TND

Il a été accordé par PROPARCO selon une convention conclue avec la Banque qui prévoit une durée de remboursement de dix ans dont cinq ans de franchise

Cet emprunt est majoré au 31/12/2009 des dettes rattachées totalisant 45 mD

Ces emprunts subordonnés qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres servent notamment à financer les crédits accordés à la clientèle

- Des fonds reçus des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisés par la Banque pour financer les crédits à la clientèle

Ces fonds ont enregistré une augmentation de 9 631 mD ou 13,93 % en passant de 69 135 mD en Décembre 2008 à 78 766 mD en Décembre 2009. Cette variation des ressources spéciales provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensée par le déblocage de nouvelles ressources Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2008	NOUVELLES RESSOURCES	REMBOURS EMENTS	SOLDE AU 31/12/2009
FOPRODI	1 299	39	1	1 337
BIRD	685	-	-	685
FONAPRA	5 837	100	851	5 086
FOSDA	227	-	9	218
FOSEP	6	-	-	6
FDCI	940	32	39	933
LIGNE AFD	8 224	16 036	1 114	23 146

LIGNE BEI	99	2 091	57	2 133
LIGNE ITALIENNE	11 084	825	2 435	9 474
BANQUE MONDIALE	2 423	-	908	1 515
LIGNE APEX	1 334	-	546	788
LIGNE PROPARCO	11 769	103	2 567	9 305
LIGNE SUEDOISE	117	-	72	45
LIGNE KFW	18 847	1 825	2 248	18 424
LIGNE CFD	597	-	294	303
LIGNE ESPAGNOLE	3 408	-	218	3 190
FNG	1 719	-	-	1 719
Sous Total	68 615	21 051	11 359	78 307
Dettes rattachées	520	-	61	459
Total	69 135	21 051	11 420	78 766

IV-5/ Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 118 410 mD au 31 Décembre 2008 à 119 930 mD au 31 Décembre 2009 enregistrant une augmentation de 1 520 mD ou 1,28 %. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Provisions pour passifs et charges	22 952	23 994	-1 042	-4,34
Comptes d'attente et de régularisation	67 264	56 246	11 018	19,58
Autres comptes	29 714	38 170	-8 456	-22,15
Total	119 930	118 410	1 520	1,28

Ces postes comportent les éléments suivants :

IV-5-1 : Provisions pour passifs et charges :

Ces provisions sont constituées au 31 Décembre 2009 principalement des provisions pour risques d'exploitation d'un montant de 13 203 mD et des provisions pour engagements hors bilan pour 9 749 mD

IV-5-2 : Comptes d'attente et de régularisation

Ces comptes sont détaillés comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Autres produits constatés d'avance	5 028	4 833	195	4,03
Charges à payer	36 527	28 123	8 404	29,88
Comptes d'attente à régulariser	25 709	23 290	2 419	10,39
Total	67 264	56 246	11 018	19,59

IV-5-3 : Autres comptes

Ce poste est détaillé comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Etat, impôts et taxes	5 165	15 406	-10 241	-66,47
Comptes de retenues	14 720	11 770	2 951	25,07
Autres créditeurs divers	9 828	10 994	-1 165	-10,60
Total	29 713	38 170	-8 455	-22,15

NOTE N°V**OBJET/ NOTES SUR L'ETAT DES CAPITAUX PROPRES**

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 445 759 mD à 490 901 mD enregistrant ainsi une augmentation de 45 142 mD ou 10,13 %.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

- Réserve légale	1 703
- Réserves ordinaires	2 102
- Réserves pour plus value de Cession des titres	1 110
- Réserves pour fonds social	3 906
- Résultats reportés	10 155
- Subventions	-33
- Amortissements dérogatoires	-148
- Variation du résultat net entre 2008 et 2009	26 347

Ces variations sont dues aux opérations suivantes :

a) Réserve légale

La réserve légale a augmenté de 1 703 mD ou 12,98 % en passant de 13 115 mD en Décembre 2008 à 14 817 mD en Décembre 2009. Cette variation provient de l'affectation du résultat net de l'exercice 2008 et ce conformément à la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2009.

b) Réserves ordinaires

Les réserves ordinaires ont augmenté de 2 102 mD ou 5,27 % en passant de 39 910 mD en Décembre 2008 à 42 012 mD en Décembre 2009. Cette variation provient du transfert des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement et ce conformément à la troisième résolution de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 28 mai 2009.

c) Réserves pour plus-value de cession de titres

Le total des réserves pour plus-value de cession de titres de participation a augmenté de 1 110 mD suite à l'affectation d'un montant de 3 211 mD provenant de la répartition du résultat de l'exercice 2008 compensé par le transfert effectué au compte des réserves ordinaires pour le montant des réserves pour plus-value de cession de titres devenant libres fiscalement à hauteur de 2 102 mD.

d) Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social ont augmenté de 3 906 mD suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2008 à raison de 3 374 mD majoré d'un montant de 532 mD provenant du produit d'utilisation de ce fonds.

e) Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires qui font partie des capitaux propres s'élèvent au 31/12/2009 à 230 mD.

Ces amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal des frais d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires et des emprunts subordonnés.

f) Résultats reportés

La variation du report à nouveau est justifiée par l'affectation du résultat de l'exercice 2008.

Il y a lieu de noter que l'affectation du résultat de l'exercice 2008 a été décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2009.

g) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 33 744 mD à 60 091 mD enregistrant une augmentation de 26 347 mD ou 78,08 %.

NOTE VI

OBJET / NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

VI-1/ Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie

En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation

VI-2/ Les opérations de change non dénouées à la date du 31-12-2009 s'élèvent à 247 647 mD

VI-3/ La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31-12-2009 à 85 mD

VI-4/ Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31-12-2009 totalisent 325 881 mD

NOTE VII

OBJET/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le résultat net de la période correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire, augmentée des produits d'exploitation non bancaire et diminuée des charges d'exploitation non bancaire, des frais généraux, des dotations aux provisions sur créances et hors bilan, des dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement, des dotations aux amortissements sur immobilisations et aux résorptions des charges reportées et diminuée ou augmentée du résultat des corrections de valeurs sur créances et hors bilan et sur portefeuille d'investissement et diminuée ou augmentée du résultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles et diminuée de l'impôt sur les sociétés

VII-1 Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 389 001 mD à 384 981 mD enregistrant ainsi une baisse de 4 019 mD ou 1,03 %

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières,
- Revenus du portefeuille titres d'investissement,

VII-1-1 : Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 272 208 mD au 31/12/2008 à 261 190 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 11 017 mD ou 4,05 %

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	143	817	-674	-82,56%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	13 480	29 040	-15 560	-53,58%
Intérêts sur crédits à la clientèle	185 417	181 627	3 790	2,09%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	36 688	37 896	-1 208	-3,19%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	13 010	11 490	1 520	13,23%
Autres intérêts et revenus assimilés	12 453	11 338	1 115	9,83%
TOTAL	261 190	272 208	-11 017	-4,05%

VII-1-2 : Les Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 51 520 mD au 31/12/2008 à 53 861 mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 2 341 mD ou 4,54 %.

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Commission sur opérations de change	2 330	2 033	297	14,61%
Commission sur engagements de financement	11 758	11 892	-134	-1,12%
Commission sur engagement de garantie	4 283	3 681	602	16,35%
Commission sur prestations de services financiers	16 704	15 628	1 077	6,89%
Commissions sur autres opérations bancaires	18 786	18 286	500	2,73%
TOTAL	53 861	51 520	2 341	4,54%

VII-1-3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 63 447 mD au 31/12/2009 contre 60 001 mD au 31/12/2008 soit une augmentation de 3 446 mD ou 5,74 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

VII-1-3-a/ Titres de transactions

Les produits des titres de transaction sont passés de 25 400 mD au 31/12/2008 à 32 947 mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 7 547 mD ou 29,71 %.

Ces produits se décomposent comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008 *	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts	30 015	25 443	4 572	17,97%
Plus ou moins value de cession ou de remboursement	2 932	-43	2 975	6918,60 %
TOTAL	32 947	25 400	7 547	29,71%

* Il est à noter qu'un reclassement entre les moins values et les intérêts est effectué pour un montant de 1 578 au titre de l'exercice 2008.

VII-1-3-b/ Titres de placement

Les revenus des titres de placement qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT au cours des années 2008 et 2009 ont enregistré une diminution de 281 mD ou -13,38 % en passant d'une période à une autre de 2 100 mD à 1 819 md. Cette diminution provient principalement des parts prioritaires du FCC 1 et FCC 2.

VII-1-3-c/ Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 32 500 mD au 31/12/2008 à 28 681 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 3 819 mD ou 11,75 %.

VII-1-4 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation ont enregistré une augmentation de 1 211 mD ou 22,97 % en passant d'une période à une autre de 5 272 mD à 6 483 mD. Cette augmentation provient principalement des dividendes reçus de 3 938 mD au 31/12/2009 contre 3 445 mD au 31/12/2008 soit 493 mD.

VII-2/ Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 128 462 mD à 122 071 mD enregistrant ainsi une diminution de 6 391 mD ou 4,97 %

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières

VII-2-1 : Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 124 915 mD au 31/12/2008 à 118 255 mD au 31/12/2009 enregistrant une diminution de 6 660 mD ou 5,33 %.

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	514	651	-137	-20,98%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	15	124	-109	-88,11%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	108 360	113 477	-5 117	-4,51%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	6 450	7 498	-1 048	-13,97%
Intérêts sur ressources spéciales	2 651	2 905	-254	-8,74%
Autres intérêts et charges	265	260	5	1,87%
TOTAL	118 255	124 915	-6 660	-5,33%

VII-2-2 : Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passées de 3 547 mD au 31/12/2008 à 3 816 mD au 31/12/2009 enregistrant une augmentation de 269 mD ou 7,59 %.

Cette variation est détaillée comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATION EN VALEUR	VAR EN %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	287	245	42	17,38%
Commissions sur opérations avec la clientèle	1 009	1 077	-68	-6,29%
Commissions sur prestations de services financiers	2 445	2 149	296	13,77%
Commissions sur autres opérations	75	76	-1	-1,32%
TOTAL	3 816	3 547	269	7,59%

VII-3/ Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un montant de 36 794 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	76 520
- Pertes sur créances	2 598
- Reprise de provisions	<42 265>
- Récupérations créances passées en perte	<59>

La variation entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009 concernant cette rubrique est décrite comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIO N EN VALEUR	VAR EN %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	70 334	83 640	-13 306	-15,91%
Dotation aux provisions pour risques et charges	6 186	14 410	-8 224	-57,07%
Total dotations	76 520	98 050	-21 530	-21,96%
pertes sur créances	2 598	110 006	-107 408	-97,64%
Total des dotations et des pertes sur créance	79 118	208 056	-128 938	61,97%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	29 778	132 018	-102 240	-77,44%
Reprise de provisions pour pertes et charges	12 487	1 292	11 195	866,21%
Récupérations créances passées en perte	59	48	11	24,21%
Total des reprises et des récupérations sur créance	42 324	133 358	-91 034	-68,26%
Solde en perte	36 794	74 698	37 904	-50,74%

VII-4/ Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un solde en perte de 2 153 mD ventilé comme suit :

- Dotation aux provisions	6 144 mD
- Charges et pertes	376 mD
- Reprise de provision	<2 004>mD
- Plus value de cession	<2 363>mD

La variation entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009 concernant ce poste est décrite comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIO N EN VALEUR	VAR EN %
Dotation aux provisions sur titres de participation	1 565	8 953	-7 388	82,52%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées	4 579	141	4 438	3152%
Total dotations	6 144	9 094	-2 950	32,43%
Moins value sur cession des titres d'investissement	20	0	20	
Charges et pertes sur titres	356	867	-511	-58,95%
Total des dotations et des pertes	6 520	9 961	-3 441	34,54%
Reprise de provisions sur titres de participation	2 004	3 702	-1 698	-45,88%
Plus value de cession des titres de participation	2 363	4 435	-2 072	-46,71%
Total des gains	4 367	8 137	-3 770	46,33%
Solde en perte	2 153	1 824	329	18,05%

VII-5/ Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2008 et Décembre 2009 de 2 792 mD à 2 763 mD enregistrant ainsi une diminution de 28 mD ou 1,01 %.

VII-6/ Frais de personnel

L'augmentation de 13 192 mD ou 13,74 % enregistrée entre Décembre 2008 et Décembre 2009 est imputable aux salaires, aux charges sociales et aux autres charges de personnel

VII-7/ Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 2 657 mD enregistrée entre Décembre 2008 et Décembre 2009 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 330 mD et une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 2 987 mD.

VII-8/ Dotations aux amortissements

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un montant de 14 900 mD ventilés comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2009	SOLDE AU 31/12/2008	VARIATIO N EN VALEUR	VAR EN %
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles des	673	754	-81	-10,74%
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles des	9 881	9 380	501	5,34%
Dotations aux amortissements charges reportées des	4 379	4 417	-38	-0,85%
Régularisation des amortissements	-33	-59	26	-44,06%
Total de la dotation annuelle	14 900	14 492	408	2,81%

VII-9/ Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique de 1 744 provient des plus value de cession d'immobilisation de 24 mD, compensé par des moins value sur cession d'immobilisation pour 28 mD et autres pertes pour 1 739 mD.

VII-10/ Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31-12-2009 un montant de 9 431 mD contre 14 283 mD au 31/12/2008 soit une diminution 4 852 mD ou 33,97 %.

NOTE VIII

OBJET / PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31-12-2009 à 458 101 mD En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan

NOTE N°IX

OBJET : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements des liquidités de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 2 008 522 mD au 31-12-2008 à 1 806 674 mD au 31-12-2009 enregistrant une diminution de 201 848 mD ou 10,04 %. L'ensemble des ces liquidités et équivalents de liquidités provient des flux de trésorerie négatif concernant les activités d'exploitation à hauteur de 81 562 mD, des flux de trésorerie négatif provenant des activités d'investissements à hauteur de 62 574 mD et d'un flux négatif des activités de financement à hauteur de 34 850 mD et majorés des incidences des variations des taux de change à concurrence de 22 861 mD.

Le flux négatif de trésorerie résulte de la situation où le total des décaissements d'une période est supérieur au total des encaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

IX-1 Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une diminution de 203 399 mD entre Décembre 2008 et Décembre 2009
- Les crédits à la clientèle ont été augmentés de 248 722 mD entre Décembre 2008 et Décembre 2009
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31-12-2008 et le 31-12-2009 à 134 062 mD
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 264 675 mD

IX-2 Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la souscription nette libérée dans certains titres d'investissement compensées en partie par la perception des dividendes sont à l'origine du flux de trésorerie négatif de 62 574 mD.

IX-3 Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 34 850 mD provient par le remboursement des emprunts de 29 242 mD et du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires de 15 300 mD et par l'augmentation du total des ressources extérieures à hauteur de 9 692 mD.

IX-4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31-12-2009 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 22 861 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

- dépôts de la clientèle	: + 22 490 mD
- dépôts des établissements bancaires	: - 192 mD
- prêts et avances accordés à la clientèle	: - 2 092 mD
- sommes versées aux créiteurs divers	: + 198 mD
- autres flux de trésorerie	: + 2 457mD

	+ 22 861 mD

IX-5 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

Ces liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent au 31-12-2009 à 1 806 674 mD proviennent essentiellement des postes suivants :

(En mille dinars)

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	
LIQUIDITES EN TND	<u>614 376</u>
CAISSE TND	45 819
CORRESPONDANTS DEBITEUR	82 966
CORRESPONDANTS CREDITEUR	-28 971
PLACEMENT TND	513 000
EQUIVALENT DE LIQUIDITE DEBITEURS	1 733
EQUIVALENT DE LIQUIDITE CREDITEURS	-171
LIQUIDITES EN DVS	<u>862 947</u>
CAISSE DVS	9 877
CORRESPONDANTS DEBITEUR	39 900
CORRESPONDANTS CREDITEUR	-35 912
PLACEMENT DVS	849 082
TITRES DE TRANSACTIONS	<u>639 003</u>
EMPRUNT TND	-
EMPRUNT DEVICES	<u>-25 132</u>
PLACEMENT SUP A 3 MOIS	<u>-284 520</u>
LIQUIDITE ET EQUIV	1 806 674

*Rapport Général des Commissaires
Aux Comptes sur les Etats
Financiers de l'Exercice Clos
le 31 Décembre 2009*

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 6.171.049 milles dinars et un bénéfice net de D : 60.091 milles dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes

requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Notre audit a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance et notamment, celles consignées dans la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93 – 23 du 30 Juillet 1993 et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91 – 24 du 17 Décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers individuels

A notre avis, les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2009.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents et des dispositions de l'article 266 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances significatives qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la Banque.

Par ailleurs, nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la Banque dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes aux dispositions de la loi n° 2000-35 du 21 Mars 2000, des articles 314 et 315 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que celles prévues par le décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001.

Tunis, le 12 Mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

ORGA-AUDIT
Mohamed Salah BEN AFIA

FINOR
Fayçal DERBEL

*Rapport Spécial des Commissaires
Aux Comptes au Titre de l'Exercice
Clos le 31 Décembre 2009*

*Messieurs les Actionnaires de la
Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"*

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A 2009

- 1- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, trois conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PROSPERITY », la « SICAV TRESOR » et la « SICAV OPPORTUNITY ». En vertu des dispositions de ces conventions, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux respectifs de 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV PROSPERITY », 0,2% TTC de l'actif net de la « SICAV TRESOR » et 0,3% TTC de l'actif net de la « SICAV OPPORTUNITY ». Ces rémunérations sont décomptées quotidiennement et réglées mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par ces SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution.

Ces conventions stipulent, en outre, que ces SICAV seront domiciliées dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en leur faveur.

- 2- La BIAT a conclu, le 08 Mars 2003, des conventions tripartites de commercialisation des titres « SICAV PROSPERITY », « SICAV TRESOR » et « SICAV OPPORTUNITY » avec ces trois sociétés et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », société de gestion et en vertu desquelles, cette dernière assure la commercialisation des titres de ces SICAV au profit des clients. Elle est, à ce titre, habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage réaliser sous réserve de l'accord écrit de la BIAT qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la société de gestion ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à la disposition de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ».
- 3- La BIAT a conclu, en date du 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSETS MANAGEMENT », une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS » et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu. Par ailleurs, aucune rémunération n'est due par le fonds à la BIAT au titre des frais de distribution.

Cette convention est conclue pour une période de cinq ans, à partir de sa signature par les deux parties et sera renouvelée par tacite reconduction. Elle a fait l'objet d'un avenant en date du 23 Avril 2009, qui prévoit que la société de gestion est habilitée à utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles qu'elle envisage de réaliser pour le compte du « FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS » et ce, sous réserve de l'accord écrit de celle-ci qui prend, intégralement, en charge les dépenses y afférentes. En outre, la BIAT prend en charge les frais de logistique nécessaire pour le fonctionnement du fonds ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

Ledit fonds sera domicilié dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à la création d'aucune propriété commerciale.

- 4- La BIAT a conclu, le 17 Octobre 2000, une convention de gestion avec la « SICAR AVENIR » mettant à la charge de la BIAT, l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative de ladite SICAR. La BIAT perçoit de la « SICAR AVENIR », en contrepartie des prestations rendues, une rémunération annuelle égale à 1% des fonds propres de la SICAR. Cette convention stipule, aussi, que la « SICAR AVENIR » sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale ou droit au bail en faveur de celle-ci.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 25 Février 2002 et du 24 Octobre 2004, ayant modifié l'objet de la convention et la rémunération à percevoir par la BIAT. En effet, et en vertu des dispositions du deuxième avenant, la BIAT assure au profit de la « SICAR AVENIR », outre la mise à disposition de son réseau commercial et les actions de promotion et de publicité, un service d'assistance et de conseil. Elle perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle forfaitaire de D : 50.000 TTC.

- 5- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2006, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de cinq millions (5.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 6- La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de neuf millions (9.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 7- La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de quatorze millions deux cent cinquante milles (14.250.000) dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 8- La BIAT a conclu, le 30 Décembre 2005, une convention tripartite de portage avec les sociétés « SICAR AVENIR » et « SICAF BIAT », portant sur le rachat, sur 5 échéances annuelles allant du 29 Décembre 2006 au 29 Décembre 2010, de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, détenues par la « SICAR AVENIR » dans le capital de la « SICAF BIAT » et ce, moyennant une plus-value calculée sur la base d'un rendement annuel net cumulable au taux de TMM+1%, applicable à la valeur nominale de l'action. Les dividendes éventuellement attribués à ladite SICAR durant la période de portage, viennent en déduction des plus-values précitées.

Par ailleurs, et dans le cadre de cette opération, une commission d'émission, d'étude et de montage de D : 6.000 hors TVA, est facturée par la société « SICAR AVENIR » à la BIAT.

- 9-** La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la Financière de Placement et de Gestion « FPG » une convention de collecte d'ordres en bourse.

L'article 8 de cette convention stipule que les commissions de courtage sur toute opération négociée par la « FPG » pour le compte de la BIAT ou de ses clients sont réparties comme suit :

- Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse : 50% à la BIAT et 50% à la FPG ;
- Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote : 100% à la FPG ;
- Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la FPG : 100% à la FPG ; et
- Toutes autres commissions prélevées sur les clients de la BIAT : 100% à la BIAT.

En outre, la BIAT met à la disposition de la « FPG » les locaux, la logistique et les équipements nécessaires à l'exercice de son activité et prend en charge toutes les dépenses d'entretien et de maintenance s'y rattachant. Aussi, la « FPG » peut utiliser le nom de la BIAT dans les campagnes publicitaires et promotionnelles, sous réserve de son accord écrit.

- 10-** La Banque a conclu, en date du 28 Décembre 2007, avec la société « FPG », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « FPG » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

- 11-** La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.019 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2009, à 6.285 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.519 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 500 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ; et
- 4.266 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

12- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (la BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 milles dinars et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû de 50.003 milles dinars.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2009, à 11.386 milles dinars, réparti comme suit :

- 1.503 milles dinars de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 1.000 milles dinars de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 5.933 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P1 ;
- 2.100 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P2 ; et

- 850 milles dinars de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

13- Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil. La charge supportée par la BIAT, en 2009, au titre de cette convention, s'élève à D : 20.000.

14- La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT », se détaillant comme suit :

- Contrat d'assurance de responsabilité civile, en date du 05 Janvier 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009 de D : 35.662.
- Contrat collectif d'assurance vie « protection familiale », en date du 19 Février 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009 de D : 123.405.
- Contrat d'assurance contre les accidents corporels, en date du 19 Février 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009 de D : 82.494.
- Contrat d'assurance contre le vol et la perte des cartes de paiement prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 225.919.
- Contrat d'assurance multirisque sur les ordinateurs prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 33.022.
- Contrat d'assurance de la flotte automobile prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 63.016.
- Contrat d'assurance « vol global banque » prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 234.322.

- Contrats d'assurance « incendie et garanties annexes » prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 192.483.
- Contrat d'assurance en cas de décès du titulaire de la carte de crédit « Assurance Carte de Crédit ». La charge constatée par la Banque, en 2009, au titre de ce contrat, s'élève à D : 395.
- Contrat d'assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier », en date du 24 Décembre 2004, prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 674.153.
- Contrat d'assurance « Assistance BIAT TRAVEL », en date du 27 Avril 2007, prévoyant une prime pour l'année 2009, de D : 2.945.

15- La BIAT a conclu avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité sis au 88, Avenue Hédi Chaker – Tunis, et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de D : 73.200 qui subira une majoration de 5% à partir de la 3^{ème} année de location, soit à compter du premier Janvier 2006.

Cette location est consentie pour une période de deux années successives commençant le premier Janvier 2004 et finissant le 31 Décembre 2005, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Par un avenant conclu le 20 Décembre 2006, la BIAT a loué à la société « Assurances BIAT », outre les locaux objets du contrat précité, le premier étage et cinq bureaux du deuxième étage de l'immeuble sus-visé. Le loyer annuel qui s'élève à D : 28.720 hors TVA, payable par semestre et d'avance à compter du 1^{er} Janvier 2007, subira une majoration annuelle cumulative de 5% à compter de cette date.

16- La BIAT a conclu le 12 Octobre 2005, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention d'assistance au recouvrement des créances. Cette convention stipule que la « CIAR » s'engage à assister la BIAT dans le recouvrement amiable de ses créances dans la limite et le strict respect de la législation en vigueur. En contre partie de ses services, la « CIAR » percevra une commission de 10% hors TVA sur tout montant recouvré.

17- La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2006, avec la société « CIAR » un contrat de location du fonds de commerce de l'agence bancaire sise à 60, Avenue Mohamed V- Tunis et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 46.581 hors taxes, payable semestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période d'une année renouvelable, commençant le 1^{er} Avril 2006 et finissant le 31 Mars 2007. Le loyer sera majoré de 20% à partir du 1^{er} Avril 2007. Cette majoration sera appliquée tous les trois ans, à partir de cette date.

Ce contrat a été résilié en Décembre 2009 suite à la résiliation du contrat d'origine conclu entre la BIAT et le propriétaire de l'immeuble.

II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2009

1- La BIAT a acquis, le 04 Décembre 2009, auprès de la SOPIAT les locaux suivants qui font partie de l'immeuble sis à l'angle de l'avenue Habib Bourguiba et de la rue Farhat Hached au Kram et construit sur un lot de terrain dénommé « VILLA TAPIS » :

- Trois lots divis composés d'un local sis au sous-sol, d'un local sis au rez-de-chaussée et d'un local situé au premier étage, d'une superficie totale de 364 m² dont 62 m² au sous-sol.
- Les droits indivis relatifs aux parties communes dudit immeuble afférent à chaque local.
- Un droit de jouissance consistant en cinq places de parking sises au sous-sol de l'immeuble.

Le prix des locaux acquis est fixé à la somme totale de D : 1.026.113 TTC, payable en intégralité à la signature du contrat.

2- La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « SICAR AVENIR », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, au titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de trois millions (3.000.000) de dinars, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « SICAR AVENIR », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contre partie, la société « SICAR AVENIR » perçoit, sur la rémunération du fonds une commission de gestion du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

- 3- La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » (Organisation et Services Informatiques) en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT.

Cette convention est consentie est acceptée pour une période de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2009 et finissant le 31 Décembre 2010, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le montant annuel des loyers et charges rétrocédées s'élève à D : 35.000 hors taxes, payable trimestriellement et d'avance. Ce montant subira une majoration cumulative de 5% tous les deux ans, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2011.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2009, s'élève à D : 26.885 hors taxes.

- 4- La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise à 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 433 m² et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 47.000 hors taxes, payable semestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 31 Décembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année.

- 5- La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de D : 70.950 hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et finissant le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

- 6- La BIAT a conclu avec la «SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de D : 83.250 hors taxes, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et finissant le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

- 7- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% hors taxes de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de D : 5.000 hors taxes et un maximum de D : 20.000 hors taxes, par an. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

- 8- La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de commercialisation des titres « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». A ce titre, la BIAT met à la disposition du public l'ensemble de son réseau pour recueillir toutes les opérations de souscription et de rachat des actions de ladite SICAV qui lui seraient confiées par ses clients.

Aucune commission n'est due par la SICAV à la BIAT au titre des frais de distribution. En outre, la BIAT prend en charge les frais relatifs à la logistique nécessaire pour le fonctionnement de la SICAV, ainsi que les frais d'abonnements, d'entretien, de maintenance et de fonctionnement inhérents à l'exploitation des équipements mis à sa disposition.

- 9- Votre Conseil d'Administration, réuni le 15 Décembre 2009, a autorisé la cession par la BIAT à son ancien Directeur Général Adjoint, d'une voiture de marque OPEL pour un prix de D : 1.800.
- 10- Votre Conseil d'Administration, réuni le 15 Décembre 2009, a autorisé la cession par la BIAT à son administrateur et ancien Président du Conseil d'administration, d'une voiture de marque MERCEDES pour un prix de D : 77.155.

III- REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit :

	Ancien Président du Conseil (du 1 ^{er} Janvier au 25 Juin 2009)	Nouveau Président du Conseil (à partir du 25 Juin 2009)	Directeur Général	Ancien DGA	Administrateur
Traitements & rémunérations	-	-	293.327	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-	195.551	-	-
Emoluments	86.779	175.788	-	-	-
Rémunérations et solde de tout compte pour départ à la retraite	-	-	-	1.017.591	-
Indemnités	332.653	-	-	-	-
Autres avantages	(*)	-	8.574 (*)	39.583 (*)	13.741 (*)
Charges sociales et fiscales	12.583	5.274	131.655	274.037	412
TOTAL	432.015	181.062	629.107	1.331.211	14.153

(*) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

Tunis, le 12 Mai 2010

Les Commissaires Aux Comptes

ORGA-AUDIT

Mohamed Salah BEN AFIA

FINOR

Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES (*)

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Le groupe El wifack Leasing publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 accompagnés du rapport des Commissaires Aux Comptes, M. Béchir NEDRI (TCA) et M. Abdelhedi DJEMEL (A D A).

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009 (Exprimé en D.T)

<i>ACTIFS</i>	Notes	31/12/2009
Liquidités et équivalents de liquidités	3	2 691 436
Créances sur la clientèle		
Créances de leasing : Encours Financiers		93 394 853
Moins: Provisions		(1 536 260)
	4	91 858 593
Créances de leasing : Echues et impayées		2 481 379
Moins: Provisions		(1 114 531)
	5	1 366 848
Intérêts constatés d'avance		(547 088)
Total des créances sur la clientèle		92 678 353
Portefeuille titres de placement	6	668 999
Portefeuille d'investissement		
Portefeuille d'investissement brut		1 043 361
Moins: Provisions		(100 000)
Total portefeuille d'investissement	7	943 361
Valeurs Immobilisées		
Immobilisations incorporelles		114 317
Moins: Amortissements		(81 730)
	8	32 587
Immobilisations corporelles		1 629 843
Moins: Amortissements		(456 594)
	9	1 173 249
Total des valeurs immobilisées		1 205 836
Autres actifs		4 440 423
Moins: Provisions		(19 915)
	10	4 420 508
TOTAL DES ACTIFS		102 608 493

(*) Le CMF a invité la société El wifack Leasing à présenter des états financiers consolidés comparés, et ce, conformément au paragraphe 20 de la norme comptable générale tunisienne NC : 01. En réponse, la société El wifack Leasing, a précisé que la présentation des états financiers consolidés retenue est justifiée par le fait que la filiale ERRIADA SICAR SA a été créée au cours de l'exercice 2009.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2009*(Exprimé en D.T)*

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	Notes	31/12/2009
Passifs		
Emprunts et ressources spéciales		
Concours bancaires		-
Emprunts et dettes rattachées	11	66 547 974
Total Emprunts et ressources spéciales		66 547 974
Autres passifs		
Dettes envers la clientèle	12	752 359
Fournisseurs et comptes rattachés	13	12 921 647
Autres	14	1 071 277
Total des autres passifs		14 745 283
Capitaux propres		
Capital social		15 020 000
Réserves et prime d'émission		3 409 301
Autres capitaux propres et FPRG		427 849
Résultats reportés		1 219
Total des capitaux propres avant Résultat		18 858 369
Résultat de l'exercice		2 456 867
Total des capitaux propres avant affectation	15	21 315 236
<i>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</i>		102 608 493

**ETAT DE RESULTAT
CONSOLIDE**
(*Exprimé en D.T.*)

Notes 31/12/2009

Revenus de Leasing

(+)	Revenus de leasing	8 913 607
(+)	Intérêts de retard	86 413
(±)	Variation des produits réservés	(77 457)
(+)	Autres produits d'exploitation	469 260

Total des revenus de Leasing 16 **9 391 823**

(-)	Charges financières nettes	17 (3 784 381)
(+)	Produits des placements	18 82 651

Produit net **5 690 093**

Charges d'exploitation

(-)	Charges du personnel	19 (1 142 086)
(-)	Autres charges d'exploitation	20 (748 194)
(-)	Dotations aux amortissements & résorptions	21 (149 901)
(-)	Dotations aux provisions	22 (1 789 741)
(+)	Reprise sur provisions	687 742

Résultat d'exploitation **2 547 913**

(+)	Autres gains ordinaires	23 327 126
(-)	Autres pertes ordinaires	(22 949)

Résultat des activités ordinaires avant impôts **2 852 090**

(-)	Impôts sur les bénéfices	(395 223)
-----	--------------------------	-----------

Résultat des activités ordinaires après impôt **2 456 867**

Eléments extraordinaires -

RESULTAT NET DE L'EXERCICE **2 456 867**

Résultats après modifications comptables **2 456 867**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en D.T)

	Notes 31/12/2009
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	
Encaissements reçus des clients	57 120 372
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(1 177 775)
Intérêts payées	(3 973 424)
Impôts et taxes payés	(1 603 483)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing	(68 337 982)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing	2 910 624
Autres flux de trésorerie	149 421
	(14 912 247)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>	
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(200 384)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	42 000
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(467 641)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	109 266
	(516 759)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>	
Encaissements suite à l'émission d'actions	6 520 000
Dividendes et autres distributions	(580 000)
Encaissements provenant des emprunts	29 589 682
Remboursements d'emprunts	(19 104 608)
	16 425 074
<i>VARIATION DE TRESORERIE</i>	996 068
<i>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</i>	2 215 826
<i>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>	3 211 894

**ETAT DES ENGAGEMENTS
HORS BILAN CONSOLIDE***(Exprimés en D.T)*

Notes 31/12/2009

ENGAGEMENTS DONNES

Garanties réelles	-
Engagements de financement donnés	5 973 419

Total	5 973 419
--------------	------------------

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties reçues des clients	14 022 686
Intérêts à échoir sur contrats actifs	14 214 662

Total	28 237 348
--------------	-------------------

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Total	-
--------------	---

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

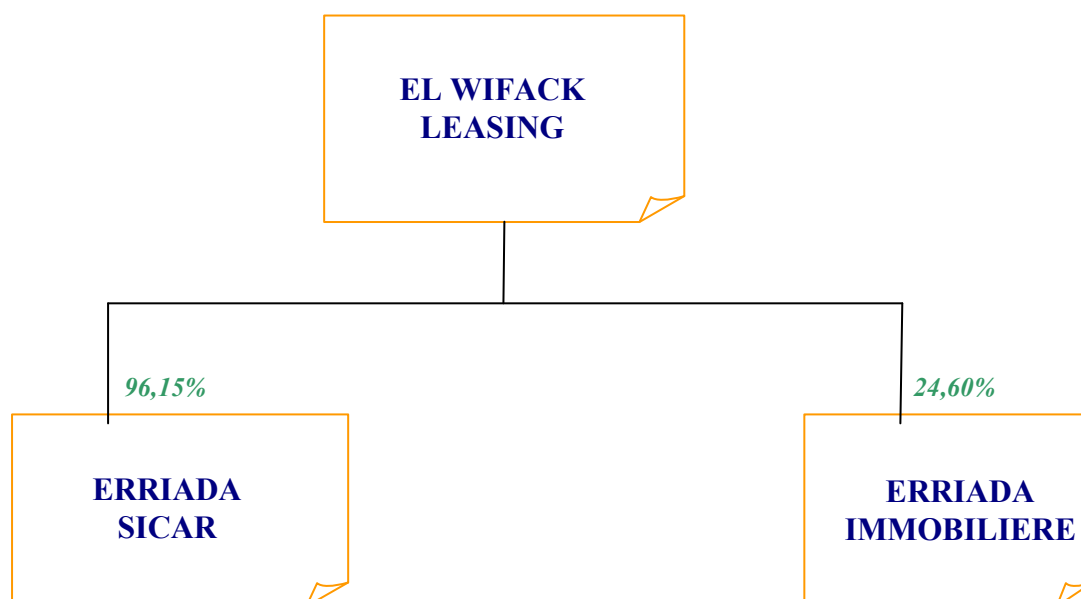
1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2009 :

PRESENTATION DU GROUPE EL WIFACK LEASING:

La Société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le groupe **EL WIFACK LEASING** a été mis en place après la création des sociétés suivantes dont la société **EL WIFACK LEASING** détient des participations:

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA Immobilière S.A	24.600	5	123.000	2008-2009	24,60%
ERRIADA SICAR S.A	50.000	10	500.000	2009	96,15%
TOTAL			623.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **El Wifack Leasing** relatifs à l'exercice 2009 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **El Wifack Leasing** et des sociétés composant le groupe **El Wifack Leasing** à savoir **ERRIADA SICAR S.A** et **ERRIADA Immobilière S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe **El Wifack Leasing**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels du groupe **El Wifack Leasing** et de ses deux filiales contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans le groupe contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>
ERRIADA Immobilière	Influence notable	<i>Mise en Equivalence</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il

contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition:

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe:

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôts:

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Valeurs Immobilisées** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux annuels suivants :

IMMOBILISATION	TAUX D'AMORTISSEMENT RETENU
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Agencements et aménagements des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%- 20%
- Matériel informatique	15%-33%
- Installations générales	10%

2-3 : Créances de leasing

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Au 31 décembre 2009, les écritures comptables issues des contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008 sont constatées selon l'ancienne méthode de comptabilisation, par le biais du compte des amortissements du matériels en leasing, et ce en l'attente de la mise à jour du progiciel.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, c'est-à-dire pour le financement accordé, et durant toute la durée du bail.

A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations). Ces éléments sont présentés au niveau de la rubrique « **Autres actifs** ».

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachées** ».

2-7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

$$\text{Avec valeur intrinsèque} = \text{Valeur d'acquisition} - \text{amortissements cumulés}$$

2-7-1 : Classification des créances:

<i>Créance</i>	<i>Retard de paiement</i>	<i>Minimum de la provision à appliquer par classe</i>
<i>A : Actifs courants</i>	<i>Moins de 90 jours</i>	-
<i>B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</i>		
<i>B2 : Actifs incertains</i>	<i>Entre 90 et 180 jours</i>	20%
<i>B3 : Actifs préoccupants</i>	<i>Entre 180 et 360 jours</i>	50%
<i>B4 : Actifs compromis</i>	<i>Plus que 360 jours</i>	100%

Les classes ont été définies par la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement. Est considéré comme actifs courants à la société « **EL WIFACK LEASING** » les créances ordinaires dont le solde ne dépasse pas le total d'une échéance impayée par relation présentant un retard inférieur à 90 jours.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location ;
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location ;

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles et des garanties financières sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme des garanties supplémentaires atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites et les garanties **SOTUGAR**.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la Norme Comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des revenus de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. Le loyer est réparti entre la marge brute et le remboursement du principal du crédit leasing. Seule la marge brute « intérêts » est constatée comme revenu de la société. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **20%**. Elle bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35% à 20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). Cet avantage est prévu par la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres et le financement donné en leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services, y compris la TVA grevant les biens objet d'un financement leasing, est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

Mensuellement, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor, s'il est **crédeur** ou d'un report pour la période suivante s'il est **débiteur**.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2009.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Banques	2.585.921
Effets remis à l'encaissement (a)	105.368
Caisse	147
TOTAL	<u><u>2.691.436</u></u>

(a) : les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « créances de leasing : Echues et impayées ». Seuls les effets encaissés à la date d'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING « ENCOURS FINANCIERS »

Les encours financiers des créances de leasing au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Créances de leasing (encours financiers)	91.286.757
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	2.108.096
S/Total	<u>93.394.853</u>
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(1.536.260)
Solde au 31 décembre	<u><u>91.858.593</u></u>

L'analyse du solde au 31 décembre 2009 par catégorie du matériel se présente comme suit :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Immobilier	6.765.491
Matériel de transport léger	43.842.965
Matériel de transports lourds	32.588.648
Equipements spécifiques	8.089.653
TOTAL	<u><u>91.286.757</u></u>

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING « ECHUES ET IMPAYEES »

L'analyse des créances leasing échues et impayées au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	<u>(En DT)</u>
	<u>31/12/2009</u>
Impayés et autres facturations	2.456.321
Effets remis à l'encaissement	<u>25.058</u>
Montant brut	2.481.379
<u>A déduire :</u>	
- Produits réservés	(151.480)
- Provisions	<u>(963.051)</u>
Montant des provisions et agios réservés	(1.114.531)
MONTANT NET DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1.366.848

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	71 640 614	18 108 180	479 865	334 663	723 435	91 286 757
Impayés	242 480	877 712	110 988	149 099	693 132	2 073 411
Avances et acomptes reçus (a)	(730 665)	(20 113)	-	-	(1 581)	(752 359)
Autres créances	110 007	111 593	21 897	28 456	110 957	382 910
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	(378 178)	969 192	132 885	177 555	802 508	1 703 962
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	71 262 436	19 077 372	612 750	512 218	1 525 943	92 990 719
Produits réservés	-	-	11 052	28 845	111 583	151 480
Provisions sur les encours	-	-	479 744	334 663	721 853	1 536 260
Provisions sur les impayés	-	-	121 834	148 710	692 507	963 051
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	612 630	512 218	1 525 943	2 650 791
Ratio de couverture			99,98%	100,00%	100,00%	
			100,00%			

(a) : présenté au passif du bilan au niveau de la rubrique « Autres passifs : dettes envers la clientèle »

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2009 à **668.999 DT** ainsi détaillé :

▪ Titres de placements	148.541 DT
▪ Placements en BT	520.458 DT

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

		(En DT)
		<u>Au 31 décembre 2009</u>
Titres mis en équivalence	(a)	123.000
Titres de participation	(b)	373.500
Fonds d'investissement	(c)	610.000
Prêts sur Fonds Social		134.611
Cautionnement	(d)	2.250
<i>Avance sur rétrocession participation</i>	(e)	(200.000)
Valeur brute		1.043.361
Provisions (f)		(100.000)
TOTAL		943.061

(a) : Les titres mis en équivalence sont composés des actions d'**ERRYADA IMMOBILIERE S.A**

(b) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2009 comme suit :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
MED FOOD S.A	100	1.000	100.000	2003	3,33%
MAGHREB BATIMENT S.A	7.350	10	73.500	2009	49 %
SICEM S.A	2.000	100	200.000	2008	8 %
TOTAL			373.500		

(c) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2009 comme suit :

<i>SICAR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Date d'affectation</i>	<i>Nature</i>
SODIS-SICAR S.A	610.000	2003/2004/2005	Fonds gérés
TOTAL		610.000	

(d) : Représentant le cautionnement du loyer de l'agence de Sfax.

(e) : Il s'agit des avances reçues sur rétrocession de la participation au capital de la société **SICEM**.

(f) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de **MED FOOD SA**.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2009 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Au 31 décembre 2009
 (Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX D'AMORT	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2009
		AU 01/01/2009	ACQUISIT° du 01/01/2009 au 31/12/2009	CESSION du 01/01/2009 au 31/12/2009	AU 31/12/2009	AU 01/01/2009	DOTATIONS du 01/01/2009 au 31/12/2009	REINTEGRATIONS DES AMORTISS. du 01/01/2009 au 31/12/2009	CUMULES AU 31/12/2009	
Logiciels	33%	80.319	4.600	-	84.919	73.746	4.648	-	78.394	6.525
Licences	33%	-	29.398	-	29.398	-	3.336	-	3.336	26.062
TOTAUX		80.319	33.998	-	114.317	73.746	7.984	-	81.730	32.587

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

(en D.T)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2009
	AU 01/01/2009	ACQUISIT° du 01/01/2009 au 31/12/2009	CESSION du 01/01/2009 au 31/12/2009	AU 31/12/2009	AU 31/12/2009	DOTATIONS du 01/01/2009 au 31/12/2009	REINTEGRAT°. du 01/01/2009 au 31/12/2009	CUMULES AU 31/12/2009	
Constructions	859.351	-	-	859.351	144.296	42.968	-	187.264	672.087
Agenc & Am. des constructions	46.380	18.075	-	64.455	26.095	5.159	-	31.254	33.201
Installations générales A.A.Divers	29.440	29.075	-	58.516	6.803	4.758	-	11.562	46.953
Matériel de transport	281.090	187.871	86.812	382.149	161.103	48.347	82.569	126.881	255.268
Matériel informatique	76.194	66.035	-	142.229	38.774	13.429	-	52.203	90.026
Equipements de bureau Avance sur aménag. agence Tunis	98.413	15.025	-	113.437	37.134	10.297	-	47.430	66.007
	-	9.706	-	9.706	-	-	-	-	9.706
TOTAUX	1.390.868	325.787	86.812	1.629.843	414.205	124.958	82.569	456.594	1.173.249

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le total des autres actifs s'élève au 31 décembre 2009 à **4.440.423 DT** provisionné à raison de 19.915 DT. Il présente le détail suivant:

		(En DT)
		31 décembre 2009
Charges à répartir et frais préliminaires	(a)	261.210
Avances aux fournisseurs		177.762
Prêt fonds social à moins d'un an		19.959
Avances sur salaires		8.900
Etat, retenue à la source		2.177
Crédit de TVA à reporter		2.023.782
Débiteurs divers		4.146
Produits à recevoir		2.230
Intérêts constatées d'avance		-
Charges constatées d'avance		27.001
Crédit de TVA à restituer	(b)	1.913.227
Autres		29
TOTAL VALEUR BRUTE		4.440.423
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(19.915)
TOTAL NET		4.420.508

(a) : dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	VALEURS BRUTES			RESORPTIONS			VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2009
		AU 01/01/2009	CONSTAT° du 01/01/2009 au 31/12/2009	AU 31/12/09	AU 01/01/2009	DOTATIONS du 01/01/2009 au 31/12/09	AU 31/12/2009	
Charges à répartir autres que sur crédits	33.33%	34.319	19.751	54.070	24.394	14.861	39.255	14.815
Charges à répartir sur crédits	33.33%	7.500	22.500	30.000	1.250	4.791	6.041	23.959
Charges à répartir sur crédits	20%	290.807	51.316	342.123	160.049	57.389	217.438	124.685
Charges à répartir sur crédits	14.29%	125.456	3.930	129.386	15.244	18.344	33.588	95.798
Frais préliminaires	33.33%	-	1.953	1.953	-	-	-	1.953
TOTAUX		458.082	99.450	557.532	200.937	95.385	296.322	261.210

(b) : Reliquat du crédit de la TVA objet de la demande de restitution au 31 décembre 2009. Ce montant a été encaissé en 2010.

(c) : Il s'agit d'une ancienne provision pour dépréciation de l'avance accordée au fournisseur AFRIQUE AUTO.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Le détail des emprunts et les dettes rattachées totalisent au 31 décembre 2009 se présente comme suit:

	(En D.T)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Emprunts (échéances à plus d'un an) (a)	46.086.546
Emprunts (échéances à moins d'un an) (b)	17.464.476
Billets de trésorerie	2.600.000
Dettes rattachées (c)	396.952
TOTAL	<u>66.547.974</u>

(a) Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
▪ Emprunt Obligataire	1.000.000
▪ Emprunt Amen Bank	16.081.566
▪ Emprunts BH	461.620
▪ Emprunts ITTIJARI BANK	1.431.903
▪ Emprunts BIAT	1.894.737
▪ Emprunts BT	8.141.720
▪ Emprunts ATB	5.700.000
▪ Emprunts BTE	6.875.000
▪ Emprunts STB	4.500.000
Total	<u>46.086.546</u>

Les crédits bancaires contractés en 2009 sont présentés comme suit :

Nouvel emprunt ITTIJARI BANK	1.500.000
Nouvel emprunt BTE	5.000.000
Nouvel emprunt BT	4.000.000
Nouvel emprunt AB	5.000.000
Nouvel emprunt ATB	4.500.000
Nouvel emprunt STB	6.000.000
TOTAL	<u>26.000.000</u>

(b) Les échéances à moins d'un an sur emprunts s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire	1.000.000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme	16.464.476
TOTAL	<u>17.464.476</u>

(c) Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus à la date de clôture de l'exercice.

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2009

BANQUE	Montant du Crédit	Solde en début De période	Utilisations 2009	Rembours 2009	Soldes	Fin de période	
						Échéances à Plus d'un an	Échéances à Moins d'un an
A.B3	1 000 000	230 016	0	230 016	0	0	0
A.B4	1 000 000	390 193	0	217 067	173 126	0	173 126
A.B5	2 000 000	1 278 862	0	395 765	883 097	457 557	425 540
A.B6	6 000 000	4 422 561	0	1 155 162	3 267 399	2 028 540	1 238 859
A.B7	1 000 000	733 978	0	191 964	542 014	336 345	205 669
A.B8	1 500 000	1 174 796	0	284 339	890 457	585 911	304 546
A.B9	1 500 000	1 173 047	0	283 915	889 132	585 039	304 093
A.B10	2 000 000	1 928 571	0	285 714	1 642 857	1 357 143	285 714
A.B11	1 500 000	1 446 429	0	214 286	1 232 143	1 017 857	214 286
A.B12	2 500 000	2 321 429	0	357 143	1 964 286	1 607 143	357 143
A.B13	1 500 000	1 446 429	0	214 286	1 232 143	1 017 857	214 286
A.B14	1 000 000	1 000 000	0	148 148	851 852	703 704	148 148
A.B15	1 500 000	1 500 000	0	230 769	1 269 231	1 038 462	230 769
A.B16	1 000 000	1 000 000	0	153 846	846 154	692 308	153 846
A.B17	1 000 000	1 000 000	0	148 152	851 848	703 700	148 148
A.B18	1 500 000	0	1 500 000	50 000	1 450 000	1 150 000	300 000
A.B19	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
A.B20	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
A.B21	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
A.B22	500 000	0	500 000	0	500 000	400 000	100 000
	31 000 000	21 046 311	5 000 000	4 560 572	21 485 739	16 081 566	5 404 173
B.H3	1 000 000	58 987	0	58 987	0	0	0
B.H4	1 000 000	173 828	0	173 828	0	0	0
B.H5	1 000 000	229 720	0	229 720	0	0	0
B.H6	1 000 000	338 537	0	221 614	116 923	0	116 923
B.H7	1 000 000	391 497	0	217 669	173 828	0	173 828
B.H8	2 000 000	1 287 966	0	397 794	890 172	461 620	428 552
	7 000 000	2 480 535	0	1 299 612	1 180 923	461 620	719 303
ITTIJARI.B1	1 000 000	331 112	0	224 581	106 531	0	106 531
ITTIJARI.B2	1 000 000	445 297	0	216 259	229 038	0	229 038
ITTIJARI.B3	1 500 000	1 261 272	0	497 382	763 890	231 903	531 987
ITTIJARI.B4	1 500 000		1 500 000	0	1 500 000	1 200 000	300 000
	5 000 000	2 037 681	1 500 000	938 222	2 599 459	1 431 903	1 167 556
BIAT1	3 000 000	2 210 526	0	631 579	1 578 947	947 368	631 579
BIAT2	2 000 000	1 789 474	0	421 052	1 368 422	947 369	421 053
	5 000 000	4 000 000	0	1 052 631	2 947 369	1 894 737	1 052 632
B.T1	3 000 000	2 750 004	0	499 992	2 250 012	1 750 020	499 992
B.T2	2 000 000	1 833 338	0	333 324	1 500 014	1 166 690	333 324
B.T3	1 500 000	1 275 000	0	300 000	975 000	675 000	300 000
B.T4	2 000 000	1 800 002	0	399 996	1 400 006	1 000 010	399 996
B.T5	1 500 000	1 350 000	0	300 000	1 050 000	750 000	300 000
B.T6	2 500 000	0	2 500 000	250 000	2 250 000	1 750 000	500 000

B.T7	1 500 000	0	1 500 000	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
	14 000 000	9 008 344	4 000 000	2 233 312	10 775 032	8 141 720	2 633 312
ATB1	3 000 000	2 400 000	0	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB2	3 000 000	2 400 000	0	600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
ATB3	1 200 000	0	1 500 000	300 000	1 200 000	900 000	300 000
ATB4	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000	1 600 000	400 000
ATB5	1 000 000	0	1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
	10 200 000	4 800 000	4 500 000	1 500 000	7 800 000	5 700 000	2 100 000
STB1	2 850 000	0	3 000 000	150 000	2 850 000	2 250 000	600 000
STB2	1 425 000	0	1 500 000	75 000	1 425 000	1 125 000	300 000
STB3	950 000	0	1 000 000	50 000	950 000	750 000	200 000
STB4	475 000	0	500 000	25 000	475 000	375 000	100 000
	5 700 000	0	6 000 000	300 000	5 700 000	4 500 000	1 200 000
BTE	5 000 000	5 000 000		937 500	4 062 500	2 812 500	1 250 000
BTE	5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000	4 062 500	937 500
	10 000 000	5 000 000	5 000 000	937 500	9 062 500	6 875 000	2 187 500
EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
	5 000 000	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	92 900 000	51 372 871	26 000 000	13 821 849	63 551 022	46 086 546	17 464 476

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(En DT)
	31 décembre
	2009
Avances et acomptes reçus des clients	752.359
TOTAL	752.359

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)
	31 décembre 2009
Fournisseurs de biens en leasing	821.239
Fournisseurs de biens en leasing, factures non parvenues	2.281.327
Fournisseurs de biens en leasing, effets à payer	9.813.970
Fournisseurs divers	5.111
TOTAL	12.921.647

NOTE 14 : AUTRESLe total des autres passifs s'élève au 31 décembre 2009 à **1.071.277 DT** s'analysant comme suit :

	(En DT)
	31 décembre
	2009
Dettes provisionnées pour congés payés	129.806
Personnel, rémunérations dues	1.109
Etat, impôts et taxes	211.968
Organismes sociaux	41.274
Charges à payer	459.677
Compte d'attente	10.586

Assurance	48.175
Impôt sur les bénéfices de la période	168.682
TOTAL	1.071.277

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Le détail des capitaux propres au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

		(En DT)
		31 décembre
		2009
Capital	(a)	15.020.000
Prime d'émission	(a)	1.500.000
Réserve légale		254.301
Fonds social		207.849
Réserves pour réinvestissements exonérés (b)		1.110.000
Autres réserves		545.000
Fonds pour risques généraux	(c)	220.000
Résultats reportés		1.219
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE		18.858.369
Résultat de la période		2.456.867
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		21.315.236

(a) : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **EL WIFACK LEASING** du 07 Octobre 2008 a décidé de porter le capital à **15.000.000 Dinars** par la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 1,500 DT par action. L'émission et la souscription des nouvelles actions a été réalisé en 2009. Au 31 décembre 2009, le capital social de la société **EL WIFACK LEASING** s'élève à la somme de **15.000.000 DT** divisé en **3.000.000 actions** de **5 DT** chacune.

(b) : relatifs aux fonds gérés par des **SICARs** opérant dans les zones de développement régional.

(c) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société **EL WIFACK LEASING** du 27 Mai 2009, un montant de **220.000 DT** a été affecté à la constitution d'un « Fonds pour risques généraux ».

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
Au 31 décembre 2009
 (Exprimé en dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	FONDS SOCIAL	RESERVE POUR REINVEST	AUTRES RESERVES	FONDS POUR RISQUES GENERAUX	RESULTATS REPOTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2008	10.000.000	-	181.342	133.909	610.000	530.000	-	4.262	1.454.916	12.914.429
Augmentation du capital ELW en 2009	5.000.000	1.500.000	-	-	-	-	-	-	-	6.500.000
Libération du capital des filiales revenant aux minoritaires	20.000	-	-	-	-	-	-	-	-	20.000
Affectations ELW approuvées par l'AGO du 27/05/2009	-	-	72.959	70.000	500.000	15.000	220.000	(3.043)	(874.916)	-
Dividendes ELW versés sur le bénéfice 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	(580.000)	(580.000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	3.940	-	-	-	-	-	3.940
Résultat au 31 décembre 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	2.456.867	2.456.867
Solde au 31 décembre 2009	15.020.000	1.500.000	254.301	207.849	1.110.000	545.000	220.000	1.219	2.456.867	21.315.236

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing de l'année 2009 se présente ainsi :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Revenus de leasing	8.913.607
Intérêts de retard & intercalaires	86.413
Variation des produits réservés	(77.457)
Autres produits d'exploitation (*)	<u>469.260</u>
Total des revenus de Leasing	<u><u>9.391.823</u></u>

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Frais de rejet	121.884
Frais de dossiers et de suivi	<u>347.376</u>
TOTAL	<u><u>469.260</u></u>

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2009 à **3.784.381 DT** représentant principalement des charges d'intérêts sur crédits bancaires.

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits générés par le placement de l'excédent de la trésorerie se sont élevés au 31 décembre 2009 à **82.651 DT**.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Salaires et compléments de salaires	959.430
Congés à payer	60.000
C.N.S.S	118.968
Accident de travail	<u>3.688</u>
Total des charges de personnel	<u><u>1.142.086</u></u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2009 à **748.194 DT** et s'analysent comme suit :

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Achat fournitures	85.583
Carburant	41.409
Impôts & taxes	178.610
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	63.134
Frais postaux & télécommunication	81.144
Entretien, réparation et maintenance	43.107
Déplacements, missions et réceptions	42.593
Services bancaires	30.159
Charges de l'APB/BVMT/STICODEVAM	17.969
Dons et subventions	28.700
Location	6.540
Jetons de présence	27.188
Publicité publication & relations publiques	65.173
Primes d'assurance	16.108
Etude, recherche	5.958
Electricité et eau	14.819
TOTAL	<u><u>748.194</u></u>

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et aux résorptions se détaillent au 31 décembre 2009 comme suit:

	(En DT)
	<u>31 décembre</u> <u>2009</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7.984
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	127.056
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	14.861
TOTAL	<u><u>149.901</u></u>

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIÉES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision sur risques clients se sont élevées au 31 décembre à **1.101.999 DT**. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances nettes des reprises sur des provisions effectuées suite au recouvrement des créances.

Les dotations nettes sur risques clients se détaillent ainsi :

	(En DT)
	<u>31 décembre 2009</u>
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1.530.816
Radiation des créances	258.925
S/Total (1)	1.789.741
Reprise sur provisions suite aux recouvrements des créances	(428.817)
Reprise sur provision suite à la radiation des créances	(258.925)
S/Total (2)	(687.742)
Dotation nette des provisions et résultat des créances radiées : (1)-(2)	1.101.999

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2009 à **327.126 DT** représentant les produits sur rachat et frais de résiliation.

NOTE 24 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

	(En DT)
	<u>31 décembre 2009</u>
moins d'1 an	7.768.641
entre 1 et 5 ans	6.438.626
plus de 5 ans	7.395
TOTAL	14.214.662

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

ELWIFACK LESAING – ERRIADA SICAR

Conformément à la convention de gestion de fonds à capital risque datée du 30 décembre 2009, la société **ELWIFACK LESAING** a confié à la société **ERRIADA SICAR** la gestion du fonds d'un montant de 500.000 DT moyennant une rémunération de gestion annuelle s'élevant à 1,5% prélevé sur les actifs valorisés à la fin de chaque exercice.

En 2009, aucune rémunération n'a été constatée.

NOTE 26 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au **16 mars 2010**, date d'arrêt des comptes consolidés par le conseil d'administration de la société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE *EL WIFACK LEASING*

N. REF: TCA/ADA/ N° 06/ 2010

OBJET : Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe **El Wifack Leasing** au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

Messieurs,

En vertu de l'article 471 de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe «**El Wifack Leasing**», nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du dit groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **102 608 493 dinars** et un résultat net de **2 456 867 dinars**.

Les comptes consolidés étant arrêtés par votre conseil d'administration, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « **EL WIFACK LEASING** » arrêtés au 31 Décembre 2009, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe «**EL WIFACK LEASING**», fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Tunis, le 30 Avril 2010

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TCA
Béehir NEDRI

ADA
Abdelhedi DJEMEL